

L'étrange fichage des étrangers en situation régulière

La justice examine, ce mardi, la suspension d'une note préfectorale instaurant un recensement « sauvage » de personnes immigrées résidant légalement en France. P. 8



« C'est un film étandard de la culture populaire »

La réalisatrice Amélie Bonnin, dont le film *Partir un jour* ouvre le Festival de Cannes, signe un long métrage ludique et mélancolique. Entretien. P. 18

MARDI 13 MAI 2025 | N° 24191 | 2,90 € | www.humanite.fr

L'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

ÉCOLE

« IL COGNAIT JUSTE POUR LE PLAISIR »

SAINT-JOSEPH DE NAY, L'AUTRE BÉTHARRAM

Dans cet établissement piave près de Pau, la violence institutionnalisée a terrorisé des générations d'élèves. Les témoignages de sept d'entre eux se confrontent pour la première fois à celui d'un encadrant. P. 2



ÉDITORIAL

PAR STÉPHANE SAHUC

Système

C'est une nouvelle série de témoignages d'élèves victimes de violences que révèle aujourd'hui *l'Humanité*. Une fois encore, c'est un établissement d'enseignement catholique privé qui est au cœur du scandale. L'affaire Bétharram a libéré la parole et nous n'en sommes probablement qu'au commencement. Les différentes auditions dans le cadre de « l'enquête sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires » prouvent qu'il y a bien un problème systémique dans les établissements de type Bétharram ou Saint-Joseph de Nay, où se sont déroulés les faits que nous révélons. Non que les autres soient épargnés, mais on n'y trouve pas cette fréquence des comportements violents sur des enfants de la part d'adultes.

Dans ces établissements, l'obéissance absolue et immédiate a longtemps été considérée comme une vertu cardinale. L'obéissance à Dieu, au prêtre, à l'éducateur, au père, au supérieur et à tout ce qui représente l'autorité. Un modèle patriarcal et archaïque que certains à droite et à l'extrême droite continuent d'encenser aujourd'hui. Ils le présentent toujours comme la solution pour « redresser une jeunesse en manque d'autorité ». Dans ce modèle de société, au plus bas de la pyramide, on trouve les femmes et les enfants. Dans ce monde, « qui aime bien

Un modèle patriarcal et archaïque que certains continuent d'encenser aujourd'hui.

châtie bien ». Les châtiments corporels, les humiliations et les processus de domination font partie intégrante du mode d'éducation « efficace » pour inculquer le respect inconditionnel de la hiérarchie et de l'autorité. Pour que chacun reste à sa place et se comporte en conséquence... en bas mais aussi en haut de la pyramide. La garantie d'un ordre social immuable.

Le 29 frimaire de l'an II, c'est à cela que la Convention s'attaque en adoptant la première loi scolaire. Comme l'écrit l'historien Côme Simien, elle essaie, « pour les garçons et pour les filles », de faire de l'école « une République en réduction, où la vivre déjà, sans châtiment corporel mais avec de petits codes de loi, le tu-tuolement, la volonté du bonheur ». C'est cet esprit, non saint mais citoyen et révolutionnaire, qu'à Bétharram, Saint-Joseph et ailleurs, on s'acharne encore à extirper à coups de sévice. ■

« On se prenait des baffes constamment »

RÉVÉLATIONS Sept anciens élèves du collège-lycée Saint-Joseph de Nay, près de Pau (Pyrénées-Atlantiques), témoignent auprès de *l'Humanité* de violences physiques subies au sein de cet établissement situé à moins de 10 kilomètres de Notre-Dame de Bétharram, sur une période s'étalant des années 1960 au début des années 1990.

Ala lecture du témoignage d'Hélène Perlant dans l'édition de *Paris Match* du 22 avril dernier, Paul Mirat a ressenti « un immense soulagement ». « Je ne sais pas comment la remercier », souffle cet homme de 69 ans à propos de la fille du premier ministre, François Bayrou. Cette dernière accuse un religieux, l'abbé Lartiguet, de l'avoir rouée de coups lors d'un camp d'été organisé par la congrégation de Bétharram. Au collège où il enseignait dans les années 1960, l'établissement privé Saint-Joseph, à Nay (Pyrénées-Atlantiques), ce même Lartiguet avait fait de Paul Mirat son bouc émissaire. Gifles quotidiennes, tabassages en règle : le religieux, dépeint comme une « armoire à glace », décochait ses coups « sans explications, juste pour le plaisir », accuse le septuagénaire. D'autres membres de l'encadrement avaient eux aussi la main lourde. Aujourd'hui, Paul Mirat souffre de maux de tête permanents. Il porte un appareil auditif depuis plus de trente ans. Lundi 5 mai, « pour alléger (s)on fardeau », explique-t-il, il a déposé un signalement à la gendarmerie de Nay.

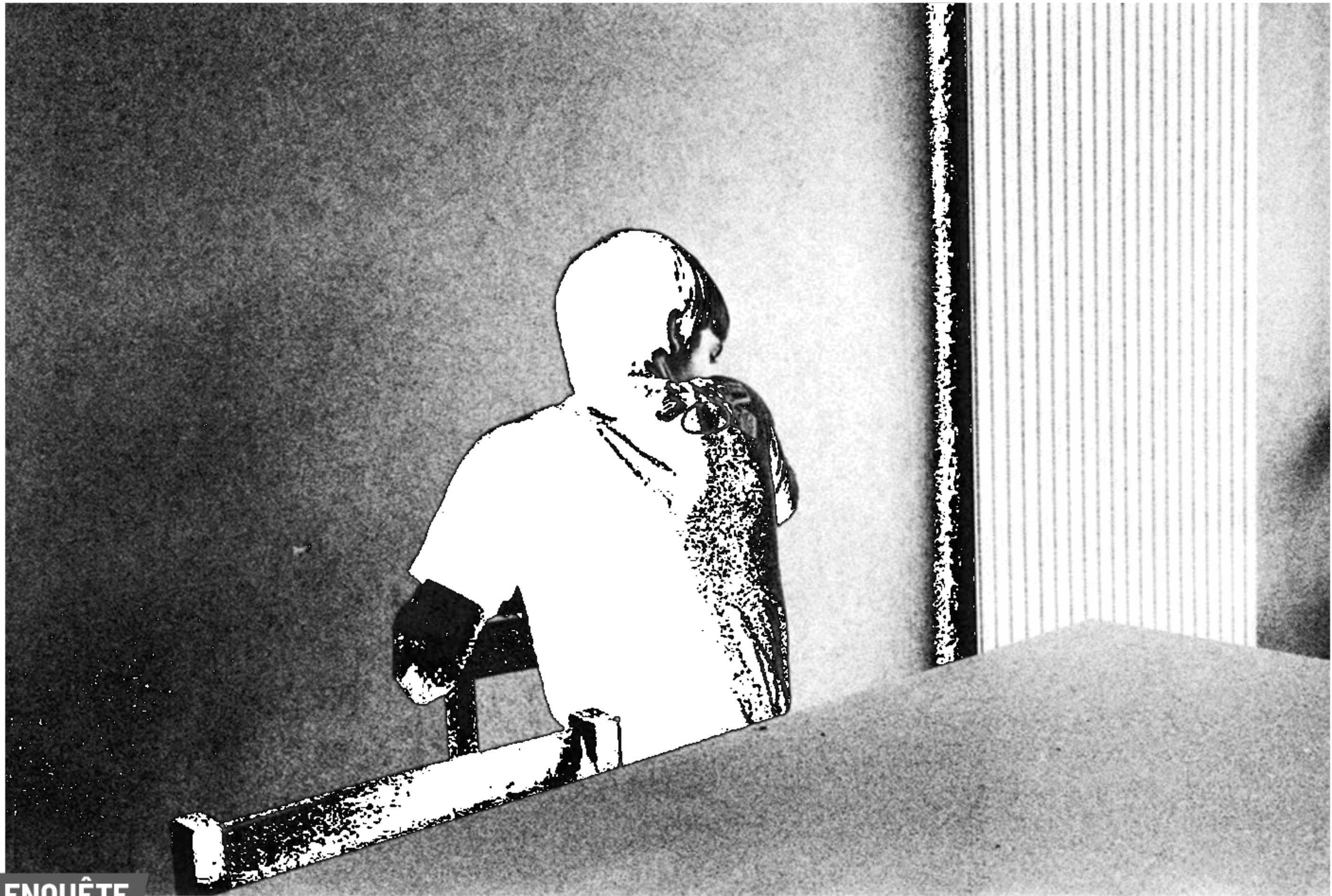
Suspecté d'avoir menti sur la connaissance qu'il avait des violences et des agressions sexuelles perpétrées à Notre-Dame de Bétharram, François Bayrou sera interrogé mercredi 14 mai, à 17 heures, par la commission d'enquête parlementaire qui a lancé ses travaux il y a deux mois. Savait-il ce qui se passait à Saint-Joseph de Nay, réputé « plus cool » et surtout moins cher que Bétharram ? Dix petits kilomètres séparent les deux établissements. Souvent, pour rentrer chez eux, les élèves partagent les mêmes trains. Sept anciens de « Saint-Jo » ont accepté de témoigner pour *l'Humanité*. Élèves ou pensionnaires, sur une période qui s'étale des années 1960 au début des années 1990, ils décrivent les mêmes violences : des claques

et des coups, essentiellement, assénés par des encadrants dans un contexte d'humiliation publique.

Équitation, cours de théâtre ou de rugby, danse, voyages : sur le site Internet de Saint-Joseph de Nay, l'offre éducative est alléchante, les images superbes. Planté au milieu des montagnes, entouré de chevaux paisibles, l'établissement compte aujourd'hui 712 élèves, dont 158 internes. En janvier 2021, à l'occasion d'un hommage à son précédent, Jacques Hourcaillou, qui vient de décéder, son directeur actuel semble pourtant émettre de discrets bémols. Jacques Hourcaillou, un caractère « vif et entier », pouvait être « parfois colérique », se souvient Yves Ginesta, qui salue alors son action de façon sibylline. « Il avait laissé un Saint-Jo en parfait état de marche (avant des années 1990 plus sombres). » Interrogé sur le sens de cette formulation par *l'Humanité*, Yves Ginesta minimise. La violence d'Hourcaillou se limitait à « des montées de ton virulentes ». Quant aux « années sombres », elles désignent « les années 1990, lors desquelles notre établissement a perdu beaucoup d'élèves sous deux directions différentes (pas celles de M. Hourcaillou) ». « J'en étais pas au courant de ce que vous semblez affirmer », assure-t-il, se disant « fortement remué » par nos révélations.

UNE VIOLENCE « TRÈS RITUALISÉE »

« Les années plus sombres, ce sont des années de violences », affirme de son côté Stéphane Estanguet. Ce quinquagénaire a intégré Saint-Jo en 1986. Certains soirs, une fois les portes refermées, « il régnait un climat de terreur », relate-t-il. On était alors coincés, sans aucune issue. On se prenait des pains au fond de la campagne béarnaise ». En mars 2025, il crée sur Facebook un groupe au titre explicite : « Saint-Joseph de Nay, les années sombres ». « Il y a pas mal de gens qui ne doivent pas se sentir à l'aise dans leurs chaussures », pense-t-il.



ENQUÊTE

Dans son viseur, l'ancien directeur Jacques Hourcaillou, mais aussi l'ex-surveillant d'études Jean Mailharro, lui aussi décédé. Décrit comme « assez petit et très trapu », il avait été surnommé par les élèves « l'abbé boxeur ». Sa particularité ? Les « feintes ». « Il faisait semblant de taper par la droite pour mettre un crochet du gauche », raconte Stéphane Estanguet. Un sadisme confirmé par d'autres. Cédric Beltran, pensionnaire à la même époque, évoque ainsi une violence « très ritualisée ». Pour un simple bavardage, l'abbé Mailharro convoquait l'élève à son pupitre. « Froid, visage vide, les mains derrière le dos », le surveillant fixait longuement sa proie – « un gros stress pour la personne en face », se souvient Cédric Beltran –, puis la gifle partait, « très, très appuyée ».

Frédéric Latherrade, Arnaud Nabos, Antoine (1) et Richard, quatre anciens élèves de Saint-Joseph, ont eux aussi subi des violences. Accueilli en 1987 après avoir été renvoyé de son précédent collège, Frédéric Latherrade se souvient de la peur qu'inspirait Jacques Hourcaillou. « Il tapait souvent », confie-t-il. La « grosse mandale » pouvait servir de punition, mais aussi s'abattre sans aucune explication, instaurant « une forme de pression psychologique proche de ce qu'on pourrait appeler la terreur ».

Jacques Hourcaillou, depuis son poste de directeur, « donnait le ton », confirme Arnaud Nabos, qui vit aujourd'hui aux États-Unis. Ses méthodes étaient reprises par « les pions élèves, les laïcs ou les abbés ». « On se prenait des baffes constamment, livre-t-il. C'était vraiment

eux contre nous. » Arnaud Nabos, qui se décrit comme « le plus timide de la bande », est admis à Saint-Jo en classe de 4^e. Il n'est pas près d'oublier son arrivée au dortoir : alors qu'il échange ses impressions avec son voisin de lit, un surveillant s'approche et, sans un mot, lui décoche une énorme claqué – la première d'une longue série. Hébété, le gamin se terre sous ses draps et se tait. Les violences se répètent. Un jour, un surveillant l'attrape par les cheveux et lui tape la tête sur son bureau. « Je papotais, j'avais répondu un truc qui n'avait pas dû lui plaire. »

« J'ÉTAIS TERRORISÉ »

Une nuit d'hiver, parce que les dortoirs ne sont « pas bien rangés », les enfants sont envoyés en pyjama dehors dans le froid. S'ils ne se lèvent pas assez vite, on renverse leurs lits, et eux avec. Tous les lundis matin, au moment de retrouver l'internat, Arnaud Nabos est en pleurs : « J'étais terrorisé. » Quinze jours avant la fin de l'année, durant une permanence, un surveillant lui inflige « la tarte de trop ». « Je me suis enfui », souffle-t-il. De retour chez lui, il tente de raconter son calvaire, mais se souvient ne pas avoir été « entendu ».

Inscrit à partir du milieu des années 1980, Antoine évoque lui aussi le souvenir d'une profonde solitude. Les élèves n'avaient « personne dans l'établissement vers qui se tourner », déplore-t-il, et la sensation de ne pas

pouvoir échapper à des adultes qui avaient « carte blanche ». Sa voix tremble encore quand il relate « l'agression de (s)avie ». C'est le moment des douches. Pieds nus sur le sol carrelé, les élèves sont en ligne. L'un des surveillants vient d'ordonner le silence. Antoine commet l'impardonnable, il chuchote. Sans un mot, l'adulte s'approche et lui inflige « un aller-retour » sur le visage. « Je suis tombé dans les pommes, tellement c'était brutal », confie-t-il. À la douleur s'ajoute l'humiliation : la punition est publique.

Âgé alors de 18 ans et scolarisé en classe de seconde, après plusieurs redoublements, l'adolescent affirme avoir été harcelé par le surveillant général Charles Chanjou. À cette époque, le jeune homme doit porter un corset. À chaque fois qu'il le croise, au prétexte de vérifier qu'il le porte bien, l'encadrant glisse la main dans son tee-shirt. Humilié et silencieux, Antoine passe ses journées à tenter d'éviter son tourmenteur. « J'étais devenu presque invisible. »

« Je ne faisais que le toucher au-dessus du tee-shirt », rétorque l'ancien surveillant à l'*Humanité* (lire page 4), ajoutant qu'il appliquait ainsi les instructions des parents. Aujourd'hui retraité, Charles Chanjou admet avoir asséné des baffes. S'il reconnaît qu'un tel geste constitue bien une « violence » et une « atteinte morale », il explique qu'il s'agissait de « solutions d'urgence ». Et indique avoir lui aussi ■■■

Les élèves avaient la sensation de ne pas pouvoir échapper à des adultes qui avaient « carte blanche ».

■■■ reçu des « claques » lorsqu'il était élève à Saint-Jo. Richard met également en cause l'ancien surveillant. Dès son premier jour de pensionnat, alors qu'il discute avec des camarades, le garçonnet reçoit l'ordre de former une file indienne avec trois d'entre eux. Dix minutes après l'extinction des feux, dans l'obscurité complète, Charles Chanjou envoie une « grosse bouffe » à chacun. L'intéressé dit ne pas se souvenir de ce cas, conteste avoir mis les élèves en « file indienne » et leur avoir asséné des claques dans « l'obscurité ». « Je ne le faisais jamais sans éclairage. Je n'ai jamais mis une claque surprise. Le côté cynique et méchant, ce n'est pas moi », assure-t-il.

« J'AI PASSÉ UNE ANNÉE EN ENFER »

Entré à Saint-Jo en 1965, Paul Mirat est confronté dès le CM2 au supplice de « la chaise électrique ». Armé d'une baguette en bois, l'instituteur roue de coups l'élève maintenu à plat ventre sur une chaise. « Tout le monde y passait », se souvient Paul. Au collège, alors qu'il confond le nom d'un saint, l'abbé Labat – aujourd'hui décédé – le tabasse, poings fermés. « À moitié assommé », l'enfant rentre chez lui « couvert de bosses ». La direction, contactée par les parents, donne tort au collégien. « De toute façon, les gifles, c'était pareil à la maison », souffle le septuagénaire, que ses parents qualifient d'« impertinent ». Paul Mirat se souvient aussi d'une professeure d'anglais, Geneviève Lacaze, qui l'avait « empoigné, soulevé bien au-dessus de son pupitre, puis relâché avec deux claques terribles ». « Je cauchemardais, je pleurais », se rappelle-t-il. Un récit confirmé à l'Humanité par un camarade de classe.

Alors qu'il était jusqu'ici bon élève, Paul commence à « s'intéresser à tout sauf au programme scolaire », puis redouble sa sixième et sa cinquième. Quand il quitte enfin Saint-Jo, le soulagement ne dure pas : Paul Mirat est envoyé à... Notre-Dame de Bétharram. Dès le premier soir, pendant trois heures, il y découvre l'humiliation du « peron ». « J'ai passé une année en enfer », dit-il. Devant ses mauvais résultats, ses parents l'envoient un peu plus loin, à Domezain-Berraute, « un autre bagné ». Muet sur ces violences pendant soixante ans, Paul Mirat dit ressentir, depuis le dépôt de son signalement à la gendarmerie, un immense soulagement : « Mes enfants me posent des tas de questions. Je ne partirai pas seul avec ça dans la tombe. »

Yves Ginesta assure de son côté être ouvert au dialogue. « En faisant bien entendu attention aux équipes actuelles, qui œuvrent fort pour le bien de tous », le directeur de Saint-Jo affirme que les victimes « seront écoutées et accueillies si elles se font connaître auprès de nous ». ■

CLÉMENTINE EVENO

(1) Le prénom a été changé.

Un ancien surveillant général de Saint-Joseph de Nay témoigne

Charles Chanjou, ancien élève puis surveillant général à l'établissement catholique Saint-Joseph de Nay, est accusé par d'anciens élèves d'avoir donné de nombreuses gifles. Pour l'Humanité, il s'en explique et indique avoir été lui aussi victime de violences alors qu'il était élève dans le même établissement.

« Je n'en suis pas particulièrement fier, je ne m'en vante pas. » Mis en cause par Richard et Antoine (1), scolarisés à Saint-Joseph de Nay (Pyrénées-Atlantiques) dans les années 1980, l'ancien surveillant général Charles Chanjou reconnaît des violences. Les baffes ? C'était, dit-il, « des solutions d'urgence ». « Je ne me rappelle pas en avoir mis des tonnes, confie-t-il à l'Humanité. Parfois, vous avez mal aux dents, aux pieds, des gens vous agacent... »

« Parfois, j'étais particulièrement tendu, poursuit-il, tentant de se justifier. En même temps que ce travail, j'étais étudiant en droit, j'avais des TD à rendre pour le lendemain. La baffe, c'est immédiat. Mais ce n'est pas satisfaisant. »

Confronté au souvenir de Richard, décrivant avoir été placé avec d'autres dans le dortoir, en file indienne, et frappé dans le noir, il commence par se récrier. Avant de lâcher : « J'ai beaucoup repensé à ces témoignages, admet Charles Chanjou le lendemain. S'ils le disent, c'est que ça doit être vrai. » « Si Richard a gardé ça au fond de lui, ça veut dire que sa douleur allait au-delà de la baffe. S'il a encore mal, je le supporte mal », affirme-t-il. Pour autant, l'ancien surveillant n'a jamais tenté de reprendre contact avec l'intéressé, dont il dit n'avoir gardé « aucun souvenir ».

Un internat, c'est « forcément coercitif », estime Charles Chanjou. Lui-même a été admis en sixième à Saint-Joseph en 1970. D'origine vietnamienne, il se souvient avoir subi racisme et violences verbales de la part d'autres élèves. Pour autant, « la comparaison avec Bétharram est blessante », assure-t-il. Selon lui, « les deux établissements ne jouaient pas dans la même cour ». À « Saint-Jo », contrairement à Bétharram, les violences « n'étaient pas systémiques », plaide-t-il,

en contradiction avec l'ensemble des témoignages recueillis par l'Humanité.

Certains parents choisissaient Saint-Joseph pour « mettre leurs enfants au vert ». Dans ces familles, on avait la main leste, croit savoir Charles Chanjou, qui inscrit ses propres violences « dans un contexte où les gamins eux-mêmes avaient une éducation à la dure ». ■

« JE VOUDRAIS DEMANDER PARDON »

« J'ai été élève aussi, et je peux vous dire qu'à l'époque on ne mouftait pas », indique l'ancien surveillant, qui se dit « catholique ». « Une fois, alors que je m'interposais car un camarade subissait une injustice, j'ai reçu deux énormes baffes. » Des violences qui, selon lui, auraient valu à leur auteur d'être mis à la porte. A-t-il pu reproduire sur Richard et Antoine ce qu'il a lui-même subi ? Il hésite. « Je ne dirais pas ça... » commence-t-il. Charles Chanjou préfère insister sur son rôle d'éducateur. Il affirme avoir aidé certains élèves. Et minimise les violences infligées : « Il y avait toujours des sommations avant que je ne donne des gifles. »

Évoquant ses « années Saint-Jo », l'ancien surveillant, devenu enseignant dans d'autres établissements, parle « d'un ensemble ». « On essaie de s'en sortir. Mais parfois, le système vous rattrape et vous tombez dedans. » Les violences infligées aux élèves constituent, dit-il, « les côtés sombres de mon métier d'éducateur ». « Il faut assumer. Ça m'a pris du temps de ne plus retomber dedans, à l'époque où je n'étais plus surveillant. » Après deux heures d'entretien, le septuagénaire finit par lâcher : « Je voudrais demander pardon aux gens que j'ai pu blesser. » ■

C. E.

(1) Le prénom a été changé.

(Publicité)

POUR COMMANDER EN LIGNE ET RÉGLER PAR CARTE BANCAIRE, CAPTUREZ CE QR CODE À L'AIDE DE VOTRE SMARTPHONE

JE COMMANDE *

Le hors-série *Droit à l'IVG, fragile liberté* au prix de 9,90 € + 3 € de frais de port **, soit 12,90 € x exemplaire(s) = €

TOTAL DE MA COMMANDE €

* Délai de livraison de 10 à 12 jours
** France métropolitaine

PRÉNOM

NOM

ADRESSE

VILLE **CODE POSTAL**

TÉLÉPHONE **E-MAIL**

À renvoyer rempli et accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Humanité à :
L'HUMANITÉ, SERVICE DIFFUSION 33, rue des Granges Galand 37550 SAINT-AVERTIN

« Vouloir gouverner l'Église en tant que pontife est le signe d'un problème dans la tête ou d'un malaise dans le cœur. »

Cristobal Lopez Romero

L'HOMME DU JOUR



Serge Cimino

Journaliste et syndicaliste au SNJ, Serge Cimino ne sera pas candidat à la présidence de France Télévisions. Sa quatrième candidature, depuis 2015, a été écartée par l'Arcom, au motif qu'il manquerait une pièce jointe à son dossier, ce que conteste l'intéressé. Seul candidat issu de l'entreprise, il se demande dans un communiqué s'il ne s'agit pas ici, tout simplement, de « mépris de classe ». « Sans doute qu'entre eux ces gens s'autorisent, tel le pouce baissé de Jules César, à écarter tel ou tel », s'agace-t-il avant d'engager un recours. Les candidats retenus sont Delphine Ernotte-Cunci, actuelle présidente de France Télévisions, Frédérique Dumas, productrice et ex-députée, Irène Grenet, ancienne directrice générale adjointe de France TV Publicité, et Jean-Philippe Lefèvre, ex-directeur de l'antenne de Public Sénat. ■

CAROLINE CONSTANT

! C'EST UN SCANDALE

Donald Trump corrompu jusque dans les airs

Le président américain est en passe de recevoir en guise de cadeau un avion d'une valeur de 400 millions d'euros de la part de la famille royale du Qatar. Le « palace du ciel » devrait remplacer l'Air Force One. La Constitution interdit pourtant à « un responsable gouvernemental américain d'accepter des présents d'un roi, d'un prince ou d'un État étranger » mais qu'importe, l'administration Trump se démène pour trouver une base légale à cette largesse. Dès ce 13 mai, pour son premier voyage officiel, le président se rend d'ailleurs dans... les pays du Golfe, où, au travers de la Trump Organization, gérée par ses fils et leur business de cryptodevises, le président Trump tire les fruits d'un empire immobilier en construction. Derniers projets en date : un complexe de luxe implanté au Qatar et une tour de 80 étages à Dubaï.

L'œil de Babouse

UN RÉFÉRENDUM COÛTERAIT "ENTRE 100 ET 200 MILLIONS D'EUVROS"



LA BONNE NOUVELLE Le Portugal dit stop aux violences obstétricales

Promulguée en avril, une loi protège les Portugaises des violences obstétricales. Ces pratiques injustifiées telles que la coupe des tissus vaginaux (épissiotomie), la pression sur l'utérus (manœuvre de Kristeller) pour accélérer l'accouchement ou l'utilisation abusive de forceps sont particulièrement prégnantes dans ce pays. D'après une étude publiée dans *The Lancet*, une Portugaise sur cinq a subi une épissiotomie, alors que la moyenne européenne est de 10 %. La loi 33/2025

reconnait pour la première fois les traitements déshumanisants ou non consentis exercés contre les personnes enceintes. Le nouveau texte exige l'enregistrement de tous les actes médicaux ou infirmiers effectués pendant l'accouchement, qui doivent être « dûment justifiés ». Les hôpitaux encourront des sanctions financières. Un article prévoit une sensibilisation aux violences obstétricales dans les programmes d'études des soignants. ■

EUGÉNIE BARBEZAT

➤ L'ACTUALITÉ SUR L'HUMANITÉ.FR

Disparition La Suisse-Camerounaise de 58 ans, qui devait être la commissaire de la prochaine Biennale de Venise, est morte dans la nuit du 9 mai. Koyo Kouoh s'était imposée comme l'une des plus importantes commissaires d'exposition africaines. Découvrez son entretien réalisé en décembre 2024.

Diffamation Le tribunal correctionnel de Paris a condamné à 8 000 euros d'amende et 8 000 euros de dommages et intérêts le directeur de publication du magazine *le Point*, Étienne Gernelle, et Aziz Zemouri, auteur d'un article en mai 2022 qui accusait Raquel Garrido et Alexis Corbière, alors députés, d'exploiter une femme de ménage sans papiers qu'ils auraient par ailleurs « soumise à des cadences infernales ». ■



LE BILLET DE MAURICE ULRICH

Meubles

On comprend que *le Journal du dimanche* s'en félicite, qui titre sur une pleine page « Trump nettoie les vitrines du wokisme ». « Du récit de l'esclavage aux spectacles de drag-queens pour enfants, le président veut purger l'Amérique de cet endoctrinement idéologique. » Laissons le délire sur les drag-queens, mais on retient que le récit de l'esclavage est « un endoctrinement idéologique ». Dans la Smithsonian Institution de Washington, au musée national de l'Histoire et de la Culture afro-américaines, on peut lire ceci : « Pour la première fois, des gens ont vu dans des êtres humains des biens à vendre » et « les États-Unis ont été créés dans ce contexte, façonnés par l'esclavage ». Article 44 du Code noir rédigé par Colbert et validé par Louis XIV en 1685 : « Déclarons les esclaves être meubles et comme tels (...) se partager également entre les cohéritiers. » Et les États-Unis, des champs de coton aux luttes pour les droits civiques, ont bien été façonnés dans le contexte de l'esclavage, sauf pour la presse de Vincent Bolloré. ■

La Poste ne vous a pas livré *l'Humanité* ?

appelez le

36 31

La Poste assume la mission de service public de la distribution des journaux afin de garantir le pluralisme par l'égal accès à l'information. Cette mission est mise à mal par de fréquents retards. Avec la Société des lectrices et des lecteurs de *l'Humanité* (S2LH), nous vous invitons à signaler tout problème d'acheminement de *l'Humanité* au 3631 (service gratuit + prix d'un appel), le numéro mis à disposition des usagers par La Poste, et à en informer la S2LH à : lectriceslecteurs@humanite.fr





JEAN-FRANÇOIS FORT/HANS LUCAS

« Il faut des moyens pour désengorger les tribunaux »

JUSTICE Le garde des Sceaux a dévoilé dans une lettre adressée aux magistrats, ce lundi 12 mai, son plan pour répondre aux maux de l'institution. Insuffisant pour Aurélien Martini, de l'Union syndicale des magistrats.

Gérald Darmanin a décidé d'aller vite, très vite, après avoir pris son temps. Ce lundi 12 mai, le ministre de la Justice a envoyé à tous les magistrats de France une lettre de quatre pages, publiée la veille sur X, exposant sa feuille de route pour réformer de fond en comble le système judiciaire. Même s'il se défend de lancer « une énième grande réforme de la justice », il s'agit pourtant bien de cela. Son plan de bataille : simplification de l'échelle des peines (avec la suppression de la prison avec sursis), création de peines minimales, extension du plaidoyer-coupable aux crimes, numérisation de son ministère avec la création d'un portail du justiciable... Autant de solutions censées réparer cette « justice (qui) fonctionne mal ». Qu'en pensent les acteurs de terrain ? Réponse avec Aurélien Martini, secrétaire général adjoint de l'Union syndicale des magistrats.



AURÉLIEN MARTINI
Magistrat, secrétaire général adjoint de l'Union syndicale des magistrats

Le ministre évoque trois « maux » qui frappent l'institution judiciaire : « des délais trop longs, des peines mal exécutées, une complexité généralisée ». Partagez-vous ce constat ?

Oui, en partie, mais avec des nuances. Les délais trop longs sont une réalité bien connue depuis au moins vingt ans... Et c'est principalement en raison d'un manque criant de moyens. Concernant les peines mal exécutées, le diagnostic est contestable. Le taux d'exécution des peines dépasse les 90 %, ce qui

invite à préciser ce que l'on entend par « mal exécutées »... En revanche, je suis entièrement d'accord sur la complexité généralisée. Les réformes judiciaires se sont accumulées par strates, sans vision globale, ce qui a complexifié le système.

Gérald Darmanin propose de passer d'« un éventail de plus de 200 peines » à quatre : « peine d'emprisonnement ; peine de probation ; jour-amende et amende ; et d'interdiction et d'obligation ». Dans la foulée, le ministre annonce son intention de supprimer le sursis. Ces propositions vous paraissent-elles possibles et souhaitables ?

Simplifier l'échelle des peines en quatre catégories peut sembler séduisant, mais si cela se limite à regrouper les peines existantes dans de nouvelles « boîtes » sans réforme de fond, cela n'aura aucun impact réel ! Quant à cette suppression du sursis, cela pose beaucoup de questions. Avec environ 180 000 peines de sursis prononcées, les transformer en peines fermes est inconcevable, faute de places en prison. »

serait de les intégrer dans les peines de probation, mais cela nécessite des moyens supplémentaires, humains et matériels, pour en assurer le suivi.

Il évoque également des « seuils minimaux » en cas de récidive, ce qui fait bien sûr penser aux peines planchers instaurées par Nicolas Sarkozy en 2007 et supprimées depuis faute de réelle efficacité...

Le ministre reste flou sur cette proposition. S'agit-il d'imposer des seuils minimaux pour toutes les peines ou uniquement pour les peines de probation et les amendes ? Si cela concerne l'ensemble des peines, cela ressemble effectivement à un retour des peines planchers, dont l'inefficacité a été démontrée en France.

En matière pénale, le garde des Sceaux défend également l'idée d'étendre le plaider-coupable aux crimes, à condition de l'accord de la victime et du parquet. Cette procédure peut-elle vraiment permettre de désengorger les tribunaux ?

Pour être clair, aucune mesure, y compris l'extension du plaider-coupable, ne désengorgera les tribunaux sans moyens supplémentaires. Cela étant dit, nous étions favorables au plaider-coupable pour les délits liés aux stupéfiants, car il n'y a pas de victime en tant que telle. En revanche, l'appliquer aux crimes, notamment sexuels, est plus risqué. Même avec les garde-fous proposés, cette mesure pourrait fragiliser les droits des victimes.

Sur le volet de la surpopulation carcérale, Gérald Darmanin semble bien moins ambitieux. Tout juste évoque-t-il la possibilité de créer des « prisons thématiques » en fonction des crimes. Un rapport commandé par la chancellerie préconisait pourtant une « réduction de peine exceptionnelle » s'appliquant à tous les détenus condamnés et incarcérés. Cette réponse est-elle vraiment à la hauteur ?

L'idée de « prisons thématiques » est intéressante à moyen terme, car elle pourrait limiter ce phénomène d'apprentissage du crime en détention. Cependant, elle ne répond pas à l'urgence de la surpopulation carcérale à court terme. Ce problème est avant tout politique, pas judiciaire. La responsabilité de construire des prisons ou de gérer leur saturation incombe aux décideurs politiques, pas aux magistrats. Une solution immédiate, comme la grâce, pourrait être envisagée, mais elle relève là aussi du politique. Et il y a urgence ! L'administration pénitentiaire nous alerte sur le fait qu'elle n'a même plus de place pour des matelas au sol. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR BRUNO RIETH

Le rapport Josso s'attaque au fléau de la soumission chimique

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES Le rapport parlementaire de la députée Modem, agressée en 2023, a été remis ce lundi au gouvernement. Ce document, qui contient 50 recommandations, préconise entre autres l'amélioration des soins immédiats aux victimes et « la conservation des preuves du délit ou du crime ».

Un procès a été requis, au début du mois d'avril, contre le sénateur Joël Guerriau, soupçonné d'avoir drogué la députée Sandrine Josso en 2023 afin de commettre une agression sexuelle. Un peu plus d'un mois plus tard, la parlementaire qui a fait de la lutte contre la soumission chimique son combat et sa collègue la sénatrice Véronique Guillotin ont rendu au gouvernement, ce lundi 12, un rapport parlementaire et 50 recommandations pour endiguer ce fléau. Plusieurs priorités sont ainsi listées. La nécessité de pouvoir « orienter correctement les victimes » est essentielle dès les premières minutes, insiste Sandrine Josso, qui plaide pour « créer un répertoire référençant les laboratoires experts de chaque région ». Dans le même esprit, l'élue recommande vivement une actualisation des textes « sur la procédure de recueil des preuves sans dépôt de plainte au sein de groupements hospitaliers », afin d'y « intégrer les victimes de soumission ou de vulnérabilité chimiques » pour garantir « la conservation des preuves du délit ou du crime en vue d'une éventuelle judiciarisation ultérieure ». Parmi les recommandations adressées, 15 « sont à mettre en œuvre en priorité dès l'année 2025, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2026) et le projet de loi de finances (PLF 2026) », dont la généralisation de l'expérimentation sur le remboursement des prélèvements biologiques sans dépôt de plainte.

127 PERSONNES MISES EN CAUSE EN 2023

L'organisation d'une conférence nationale annuelle relative à la lutte contre les violences « intégrant les faits croissants de soumission et de vulnérabilité chimiques » est aussi préconisée. L'objectif est de rassembler les acteurs et de « définir les moyens de combattre les atteintes aux personnes commises ». Des actions de prévention dans les écoles sont mises en avant, avec « le renforcement de moyens au bénéfice d'enseignements portant sur l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la vie sexuelle

dans les établissements scolaires du premier et du second degré ».

Si l'affaire Pelicot a mis en lumière ce type d'agression, selon les estimations officielles, 1 229 soumissions et vulnérabilités chimiques vraisemblables ont été analysées en 2022 par le Centre de référence des agressions facilitées par les substances (Crafs). En 2023, « 127 personnes ont été mises en cause au titre de la seule soumission chimique : parmi les 65 procédures poursuivables, 62 l'ont été effectivement, donnant lieu à des peines de réclusion ferme d'une durée moyenne de 8,9 années », selon le rapport, qui insiste sur le fait que ces chiffres ne représentent qu'une « estimation infinitésimale des situations ».

Sandrine Josso, qui a échappé à son agresseur, alerte également sur les séquelles. « J'ai cru mourir parce que je pensais qu'il allait abuser de moi, dans l'ascenseur, je ne tenais plus debout », avait-elle témoigné sur le plateau de *C à vous*, sur France 5, ajoutant avoir « juste eu un instinct de survie » et souffrir désormais de « stress post-traumatique ». ■

CLÉMENTINE EVENO



Le 28 janvier, la députée Sandrine Josso (Modem) au Parlement. AMAURY CORNU/HANS LUCAS

Le scandale du fichage des étrangers en règle

IMMIGRATION Plusieurs syndicats et associations réclament, ce mardi, devant le tribunal administratif de Montreuil, la suspension, en urgence, d'une « note de service » de la préfecture de Seine-Saint-Denis instaurant un recensement « sauvage » des personnes en situation régulière.

Le tribunal administratif de Montreuil, en Seine-Saint-Denis, examine ce mardi 13 mai au matin, dans le cadre d'une procédure d'urgence, la demande de suspension d'un fichier « sauvage » visant les étrangers en situation régulière. Présentée par la Ligue des droits de l'homme, le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France, l'Association de défense des libertés constitutionnelles, la Cimade (association d'aide aux personnes migrantes, réfugiées et en demande d'asile), le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) et l'Adde (Avocats pour la défense des droits des étrangers), cette requête vise une « note de service de la préfecture de Seine-Saint-Denis » instaurant une « fiche-réflexe » ciblant « les étrangers en situation régulière dont la présence en France représente une menace pour l'ordre public ». Ce fichage, révélé par le site d'information les Jours, s'appuie sur la très controversée circulaire Retailleau du 28 octobre 2024.

« Vous organiserez, sur la base des éléments qui vous sont communiqués par les services de police, la gendarmerie nationale, l'administration pénitentiaire, ainsi que par l'autorité judiciaire, la prise en compte efficace des éléments nouveaux communiqués qui peuvent avoir des conséquences sur la police du séjour », indique le document. La préfecture de Seine-Saint-Denis ne s'est pas fait prier. Elle a aussitôt mis en musique son propre dispositif. Il consiste, dès lors qu'un étranger en situation régulière fait l'objet d'une garde à vue pour « trouble à l'ordre public », à collecter un certain nombre de données personnelles le concernant. Et ce, quelle que soit l'issue de son interpellation.

Pour chacun de ces étrangers titulaires d'un titre de séjour, les policiers de la direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP 93) doivent désormais signaler plusieurs éléments clés aux services préfectoraux. Figurent ainsi dans cette fameuse « fiche-réflexe » les faits justifiant la garde à vue (date et lieu de leur commission, rôle qu'a pu jouer l'intéressé, qualification de l'infraction, décision du parquet sur les suites judiciaires). S'y ajoutent des informations personnelles concernant le gardé à vue (identité, nationalité, lieu de résidence, photocopie du titre de séjour). Y sont joints, en annexe, un « rapport d'identification dactyloscopique » (empreintes digitales de l'étranger) ainsi que la photocopie des papiers de son pays d'origine (passeport ou carte d'identité) et de son titre de séjour en France. L'ensemble est à transmettre à la préfecture « en vue du refus, du non-renouvellement ou du retrait de titre de séjour », est-il précisé. « La volonté des autorités est claire, s'inquiète M^e Camille Vannier. Il s'agit de précariser encore un peu plus les étrangers en situation régulière. De dégrader leur droit au séjour, voire de les expulser. »

À NANTES, LA JUSTICE A SUSPENDU LA MESURE

L'avocate Camille Vannier est, avec d'autres confrères, à l'origine de la saisine du tribunal administratif de Montreuil. Même si l'actualité ne prête guère les spécialistes du droit des étrangers à sourire, elle se veut optimiste. Saisi en janvier pour des motifs similaires – la mise en place d'une « fiche navette » entre les services

de police et la préfecture de Loire-Atlantique –, le tribunal administratif de Nantes a ainsi donné raison aux requérants. « En organisant de manière générale et impérative, pour sa zone de compétence, les modalités de transmission des informations sur les procédures pénales engagées à l'encontre des étrangers en situation régulière pour l'ensemble des services pouvant être destinés à en connaître, la note en litige présente le caractère non d'une mesure d'ordre intérieur mais d'une décision faisant grief », indiquent les juges de Nantes dans leur ordonnance du 4 avril 2025. « Ni les dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, (...) ni celles du Code de procédure pénale se rapportant au traitement des antécédents judiciaires n'autorisent, dans leur rédaction en vigueur, les personnels de préfecture agréés à accéder et conserver des données dans le cadre de procédures de retrait et de dégradation de titre de séjour », ajoutent-ils. La préfecture de Loire-Atlantique ayant fait appel in extremis de cette décision, le Conseil d'État devrait prochainement lui consacrer une audience.

Celle de Montreuil, présidée par trois juges, sera l'occasion pour les requérants de faire valoir deux arguments principaux. En premier lieu, l'ilégalité même de ce fichage. La note de service de la préfecture, dont le caractère est « impératif » et la portée « générale et impersonnelle », instaure des fiches de signalement qui s'analysent « en un traitement de données à caractère personnel », indiquent-ils. Dès lors, comme l'impose la loi, la Commission nationale informatique et libertés (Cnil)



ENQUÊTE

Les services de l'État ciblent les



personnes qui représenteraient « une menace pour l'ordre public ».

aurait dû être saisie. Ce n'est pas le cas. « Au prétexte d'améliorer l'efficacité de la politique de séjour, le ministère de l'Intérieur a pu avoir faire sa tambouille dans son coin », analyse M^e Benoît Rivain, un des avocats de Nantes. Cela ne peut pas se passer comme ça. Il y a des procédures et des lois à respecter. »

« UN RAIDISSEMENT GÉNÉRALISÉ » DE L'ÉTAT

Autre argument : la violation du secret de l'enquête. « L'absence de garanties entourant la création de ce fichier apparaît d'autant plus inquiétante qu'il concerne des données relatives à des enquêtes pénales en cours, voire même classées sans suite, lesquelles sont en principe protégées par le secret de l'enquête et le droit à la présomption d'innocence », rappellent les associations. « Jusqu'à présent, en cas de doute, la préfecture procéda à des vérifications au cas par cas, témoigne M^e Patrick Berdugo, avocat à Paris. Là, les informations lui sont transmises automatiquement. Et elles concernent tous les étrangers, qu'ils soient réguliers ou non. »

Le 24 mars, des élus écologistes ont alerté le procureur de Nantes sur l'illégalité de la fiche navette. Idem à Montreuil, un mois plus tard : des élus communistes, insoumis et écologistes ont signalé la « fiche-réflexe » au procureur de Bobigny. « On est à peu près certains que d'autres préfectures, ailleurs en France, ont pris des mesures similaires », s'alarme M^e Benoît Rivain. « C'est un raidissement généralisé », abonde son confrère nantais M^e Antoine Laplane. La surenchère anti étrangers de Bruno Retailleau ne connaît pas de répit : la semaine dernière, il signait une circulaire durcissant les conditions de naturalisation. ■

ELISABETH FLEURY

« Je n'aurais jamais pensé qu'une situation pareille m'arrive »

Depuis le 15 avril, Mohamed Ramine, conducteur de bus à la RATP, n'est plus autorisé à travailler. Le motif invoqué par la direction de la régie des transports : la préfecture ne lui a pas répondu à temps pour le renouvellement de son titre de séjour.

« Je passe mes journées chez moi à stresser », glisse pudiquement Mohamed Ramine, casquette vissée sur la tête. Depuis son arrivée en France cinq ans plus tôt, c'est la première fois que cet homme d'origine algérienne se retrouve sans travail. Mais la raison est lunaire. Devant un verre d'eau, au bar-PMU de Nanterre (Hauts-de-Seine), il souffle : « Ça n'a aucun sens. » Ce chauffeur de bus à Paris n'a plus le droit, depuis le 15 avril, de travailler à la RATP. À la suite de sa demande de renouvellement de titre de séjour, la préfecture ne lui a pas répondu dans les délais suffisants.

Un épisode incompréhensible pour celui qui a toujours vécu en France de manière légale. « Je n'aurais jamais pensé qu'une situation pareille m'arrive », admet-il. Depuis près de trois semaines, il est en congé imposé sans solde. Sans salaire, il pioche dans ses économies pour payer son loyer et la pension alimentaire de sa fille de 4 ans. Encore estomaqué, il ne trouve « aucune explication » légitime pouvant justifier de telles conséquences sur sa vie.

D'autant que ce trentenaire a l'habitude des procédures et des renouvellements. Arrivé à Paris avec un visa long séjour, il obtient ensuite un titre de séjour de conjoint de Français, puis de parent d'enfant français. Au mois d'octobre 2024, ce devait être la même rengaine. Une simple formalité, pense-t-il. Comme à chaque fois, Mohamed Ramine récupère tous les documents nécessaires, les télécharge soigneusement via la plateforme prévue à cet effet. Ce sera finalement le début d'une longue période d'attente. Sans aucune réponse de la préfecture, une attestation de prolongation d'instruction lui est envoyée en janvier 2025. Un document précieux qui lui permet de ne pas résider illégalement sur le territoire français, malgré l'absence de titre de séjour.

SUSPENSION IMMÉDIATE

Mais les mois passent. Toujours sans réponse, il continue de se rendre au travail, parfois de nuit, du matin ou du soir selon les horaires. Depuis deux ans et demi, il conduit des bus, tous les jours, « avec amour ». Un rêve de gosse pour lui. Mais le 15 avril, son attestation

arrive à expiration. Le même jour, son employeur, la RATP, lui remet une lettre l'informant de la suspension de son contrat de travail. « Nous n'avons aucun document signifiant une autorisation de séjour valable », se justifie la direction du centre bus d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) – le lieu dont dépend Mohamed Ramine – dans une lettre que l'*Humanité* a pu consulter. Le conducteur contacte alors la CGT RATP, qui écrit à la direction du centre d'Aubervilliers. Celle-ci répond, dans un courrier en date du 6 mai, avoir « écrit à la préfecture pour soutenir son dossier ». ■

Pour le délégué syndical Ahmed Berraïhal, le cas de Mohamed Ramine n'est malheureusement pas unique. Et la solution doit être concrète, estime-t-il. Pour accompagner les salariés étrangers dans leurs démarches en préfecture, « la RATP devrait ouvrir un pôle dédié », estime le syndicaliste. « Plutôt que de les mettre en difficulté ou sans solde, aidons-les à régulariser leur situation », s'insurge-t-il. Et de poursuivre : « C'est pas normal de se retrouver dans cette situation. Plus jamais ça ! » ■

CLÉMENTINE EVENO



Selon la CGT RATP, ce cas n'est pas isolé. Le syndicat estime que le groupe « devrait ouvrir un pôle dédié » pour accompagner les salariés étrangers dans leurs démarches. PHILIPPE TURPIN/PHOTONONSTOP



Sophie Rollet, au tribunal de Besançon en 2024. SÉBASTIEN BOZON/AFP

Affaire Goodyear : « J'attends des actes de la justice »

SÉCURITÉ ROUTIÈRE La lanceuse d'alerte Sophie Rollet, qui a permis de révéler le maintien sur le marché de pneus défectueux par Goodyear, livre son sentiment avant la convocation par la justice, ce mardi, à Besançon, de deux représentants de la firme. Les faits avaient coûté la vie à son compagnon, Jean-Paul.

Voilà près de onze ans que l'ancienne assistante maternelle se bat, depuis Geney (Doubs), pour faire éclater la vérité sur les accidents de poids lourds provoqués par des éclatements de pneus Goodyear. Des crashes occasionnés par des modèles bien précis, les Marathon LHS II et LHS II+, dont la firme connaissait les défauts depuis les années 2010, mais pour lesquels elle n'a pas lancé de procédure de rappel pour s'éviter une mauvaise publicité. Ces faits ont coûté la vie au mari de Sophie Rollet, Jean-Paul, lors d'un accident à l'été 2014, sur l'A36. Ils valent à deux responsables de Goodyear France et de Goodyear Opérations SA d'être convoqués ce mardi 13 mai au tribunal de Besançon, en vue d'une éventuelle mise en examen pour « homicides involontaires », « tromperie » et « pratiques commerciales trompeuses ».

Vous êtes confiante sur l'issue de cette convocation ?

Vu les éléments présents dans ce dossier, et tout ce qui a été trouvé à l'occasion des perquisitions menées l'an dernier, oui, j'ai confiance. Mais cela fait tellement

longtemps qu'on attend ces mises en examen... Je n'exclus donc pas un revirement de situation. En fait, j'attends des actes. Enfin.

À la faveur de ces perquisitions, la justice a étendu ses poursuites contre Goodyear, ce qui fait peser sur l'entreprise des menaces d'amendes beaucoup plus lourdes, jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires, en cas de condamnation.

C'est une bonne chose ?

Oui. Car si la justice fait ça c'est qu'elle a des éléments à charge très concrets. Dans ce type de dossier, elle doit établir une stratégie, faire un tri drastique entre ce qu'elle peut poursuivre ou pas. C'est pourquoi seuls deux modèles de pneus sont concernés, et sept accidents survenus en France pris en compte, dont quatre sont prescrits.

Au-delà de la procédure judiciaire, votre combat est surtout d'obtenir le retrait complet des pneus défectueux. Où en est-on ?

Malgré tout ce qu'a pu dire Goodyear, ou le constructeur de poids lourds Scania, des exemplaires de ces pneus sont toujours en circulation. J'en ai trouvé en Belgique et en Géorgie en septembre, en Pologne et en

Slovaquie en février, soit en neuf, soit sur des sites de revente de seconde main. Or les transporteurs polonais circulent énormément en France... Le risque de nouveaux accidents sur les routes françaises est donc très important. Le 4 mars, sur l'A9, l'éclatement d'un pneu d'un poids lourd a encore fait deux morts. On ne connaît pas encore le modèle, ni ce qui a provoqué cet éclatement avec certitude, mais l'inquiétude est là.

Vous sentez-vous épaulée, soutenue, par les autorités publiques ?

Non, c'est un combat très solitaire. Pour faire bouger la justice, j'ai dû avoir recours à l'article 40 (qui oblige tout agent public à dénoncer des crimes ou délits - NDLR). Et dans mon enquête, à chaque fois que je demandais des données à telle ou telle institution, c'était un véritable parcours du combattant. Sécurité routière, ministère des Transports, police, gendarmerie... Aucune de ces structures officielles ne m'a aidée à faire la lumière sur ces accidents provoqués par des pneus défectueux. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
ALEXANDRE FACHE

LA CHRONIQUE SANTÉ DE CHRISTOPHE PRUDHOMME



ALBERT FACCIO

Réhumaniser la médecine

Les progrès techniques et les évolutions scientifiques ont transformé la médecine depuis la fin du XX^e siècle. Cependant, au fil des avancées, face à une extraordinaire efficacité des techniques de diagnostic et des traitements, la qualité humaine des soins s'est dégradée. Le patient s'est transformé en client, l'hôpital en entreprise et les questions financières sont devenues prédominantes dans une logique d'efficience de production de soins. Cette situation est douloureusement ressentie par le patient, relégué derrière sa maladie et pris en compte comme un individu singulier ayant son histoire et ses particularités. Le manque de temps est souvent invoqué par les soignants, mais il s'agit d'un argument fallacieux, dans la mesure où ce qui est en cause n'est pas la durée de la rencontre mais un manque de dialogue et d'empathie. Car la formation des médecins s'est concentrée sur les sciences dites fondamentales dans une vision technicienne et techniciste de la médecine, oubliant que leur rôle est de maintenir chez leurs patients un état de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Une des causes de cette situation de déshumanisation de la médecine

Le médecin doit regarder, écouter, toucher le patient avec une attitude rassurante faite de tact et d'empathie. La déclin de la culture générale. En effet, malgré l'intégration, récente, de sciences humaines en début de cursus de médecine, la sélection se fait principalement sur les matières scientifiques et une concurrence entre étudiants à l'opposé des valeurs de solidarité, de collaboration et de soutien de ceux qui sont en difficulté. Ceci nuit au développement chez les jeunes soignants de capacités d'attention, d'observation, d'étonnement, de curiosité et d'esprit critique.

Mais que signifie aujourd'hui le terme de médecin humaniste ? Cela implique qu'avant de prescrire des actes techniques, il doit regarder, écouter, toucher le patient avec une attitude rassurante faite de tact et d'empathie, incluant la politesse, la diplomatie et la délicatesse. Pour cela, le médecin humaniste doit s'appuyer sur des éléments de psychologie, de sociologie, d'histoire, d'éthnologie, etc., lui permettant d'entrer dans l'univers du patient pour l'accompagner vers le meilleur état de santé possible. Il est donc indispensable de modifier la formation initiale des futurs médecins. Le préalable doit être de bien préciser aux étudiants que la médecine, avant d'être une science, est bien un humanisme, ce qui implique la volonté et les capacités de s'y impliquer. Par ailleurs, au-delà d'un enseignement traditionnel des sciences humaines, il y a la nécessité d'un accompagnement culturel tout au long du cursus avec, comme le proposent deux membres de l'Académie de médecine, la création dans chaque faculté de médecine d'un département de philosophie et de pédagogie de la santé qui serait dirigé par un philosophe universitaire. ■

MOTS CROISÉS N° 24191 par Martial Dubois

**RETRouvez l'Humanité
sur Internet**

**Reportages, analyses,
entretiens, chroniques,
vidéos, directs...**

**Toute notre actualité
à portée de clic.**

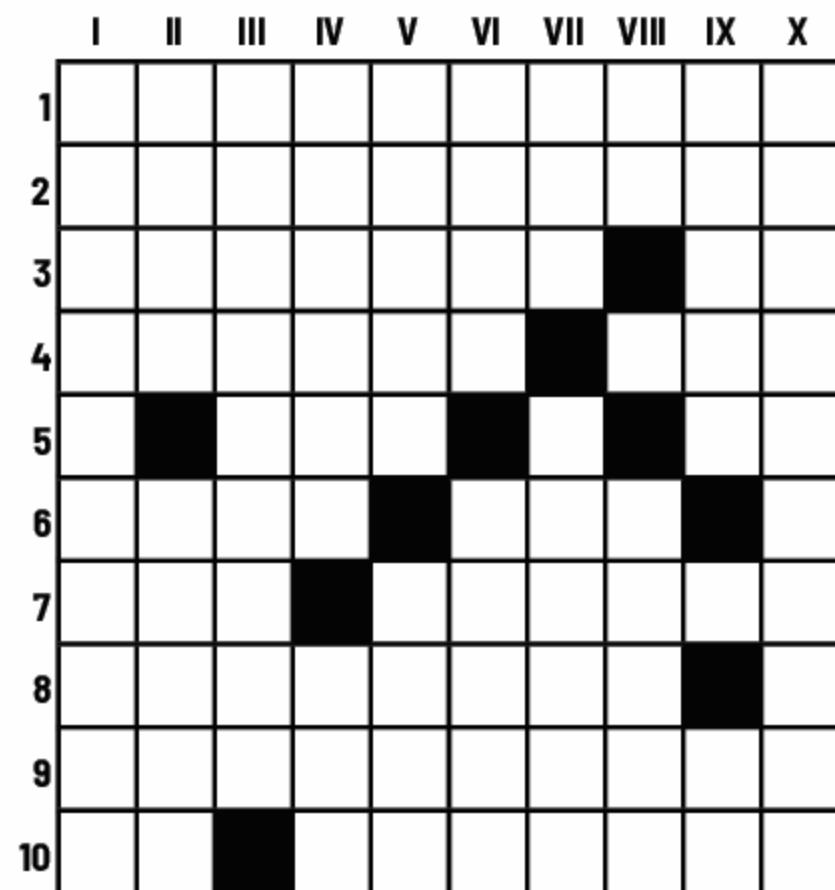
↗ www.humanite.fr

↗ [facebook.com/
humanite.fr](https://facebook.com/humanite.fr)

↗ [twitter.com/
humanite_fr](https://twitter.com/humanite_fr)

↗ [linkedin.com/
company/lhumanite](https://linkedin.com/company/lhumanite)

↗ Compte lhumanitefr
sur Instagram



HORizontalement

1. Éprouvasse du l'aversion. **2.** Affectif. **3.** Doctrine de Tito. Dans le plus simple appareil. **4.** Refuges. Type. **5.** C'est là que parfois monte la moutarde. Appris. **6.** Voûtes saillantes au-dessus d'une statue. Cambriolage. **7.** Le sujet pensant. Refuser de reconnaître. **8.** Eau-de-vie que l'on boit, modérément, dans une tasse, après le café. **9.** Strasbourgeoise. **10.** Pronom personnel. Insuffisances par rapport aux besoins.

Verticalement

I. Remettras à plus tard. **II.** Diffusé. Qui est prompt à comprendre. **III.** Cancanions. **IV.** Indispensables. Grand véhicule. **V.** Couchez sans mouvement. Café léger. **VI.** Patronymes. Mettre des habits. **VII.** Individu incapable de rien comprendre. Narrée. **VIII.** Étain. Unissent par un intérêt commun. **IX.** Laxatifs extraient des gousses du cassier. Venu au monde. **X.** Composées de réflexions déraisonnables.

SOLUTION HORIZONTALMENT 1. Rêveugnasse. 2. Emotionnel. 3. Titisme. Nu. 4. Asi-les. Mec. 5. Nœz. Su. 6. Dais. Vol. 7. Ego. Dénier. 8. Rincette. 9. Alsaciennne. 10. Se. Rares. VerticaleMENT. 1. Retarderas. 11. Emis. Agile. 11. Potinons. 14. Utilies. Gar. V. Gisze. Déca. VI. Noms. Veitr. VII. Anne. Goutte. VIII. Sh. Linet. IX. Sénés. X. Elucubrées.

l'Humanité

Fondateur Jean Jaurès **Directeur** Fabien Gay
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Société nouvelle du journal l'Humanité (SA 99 ans à compter du 1^{er} janvier 1957)
Capital social 3 000 000 euros **Siège social** 5, rue Pleyel, immeuble Calliope, 93528 Saint-Denis CEDEX
Téléphone 01 49 22 72 72
Service aux abonnés Tél. : 01 55 84 40 30
E-mail : relationlecteur@humanite.fr
Vente en kiosques
Gestion, réglage et promotion : agence Boconseil.
Tél. : 09 67 32 09 34.

E-mail : oborscha@boconseilame.fr

Vente militante 01 49 22 73 55

Publicité Comédiance. Olivier Valentin, président
Tél. : 01 49 22 74 51 (commerciale)

Tél. : 01 49 22 74 53 (annonces classées)

Tél. : 01 49 22 74 89 (annonces légales)

Directoire

Fabien Gay, président du directoire et directeur de la publication ; Maud Vergnol, codirectrice de la rédaction ; Anthony Daguet, secrétaire général et codirecteur de la publication

Conseil de surveillance

Jean-Louis Frostin, président

Actionnaires principaux SAS Fonds d'Humanité,

Association des lectrices et des lecteurs de l'Humanité

Impression POP (La Courneuve), SMP (Vitrolles), Nancy-Print, CILA (Nantes), MidiPrint (Gallargues)

Numéro ISSN 0242-6870

Dépôt légal Date de parution

Commission paritaire 1124 C 79615

Tirage du 9 mai 2025 37312 exemplaires

Imprimé sur des papiers produits en France, Belgique et Espagne - 60% ou 100 % de fibres recyclées - IFDG. Eutrophisation PTot : 0,01 kg/tonne.



**LES VOYAGES
l'Humanité**

Turquie

TRAIT D'UNION ENTRE ORIENT ET OCCIDENT

DU 24 SEPT. AU 8 OCT. 2025 • À PARTIR DE 3 825 €*

LE +

Les visites se feront en présence de Pierre BARBANCEY, journaliste de l'HUMANITÉ ainsi qu'un accompagnateur LVI.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

LVI - TLC VACANCES
45, rue Gustave Nicolle 76 600 LE HAVRE
Tél. 02 35 2182 44
www.tlcvacances.fr

+10% basé sur un groupe de 20 personnes payantes / Réduction de 5% sur le prix du voyage pour les abonnés de l'Humanité

l'Humanité magazine

**LES CROISIÈRES
l'Humanité**

Chine

CROisière AU FIL DU YANGTSE

DU 9 AU 20 NOVEMBRE 2025 À PARTIR DE 5 990€ TTC*

LE +

Avec vous à bord Dominique Vidal-Bari, ancienne correspondante de l'Humanité en Chine, elle donnera plusieurs conférences.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Rivages du Monde

Rivages du Monde
01 83 79 94 60
www.rivagesdumonde.fr/croisières-partenaires/lhumanité

l'Humanité magazine

**ARRÊTS MALADIE NON PAYÉS**

Les syndicats CGT et CFDT de la CPAM de Loire-Atlantique appellent les salariés à faire grève ce mardi 13 mai. Ils dénoncent l'utilisation du logiciel de traitement des indemnités journalières Arpège, qui a entraîné des retards de paiement.

DARMANIN RASSEMBLE CONTRE LUI

À l'occasion de la venue à Roubaix (Nord) du ministre de la Justice, Gérald Darmanin, la CGT insertion probation et la LDH appellent à un rassemblement le 24 mai contre sa politique sécuritaire, la construction de nouveaux lieux de détention et le délaissage du volet insertion.

GRÈVE DES KINÉS

À Saint-Étienne (Loire), les masseurs-kinésithérapeutes de la clinique mutualiste des Sept-Collines sont en grève depuis le 7 mai. À l'appel de la CGT, ils refusent la décision de la direction d'imposer le travail le week-end, qui était jusque-là effectué sur la base du volontariat.

« Decathlon prétend incarner la face civique du néolibéralisme »

COMMERCE Membres d'un collectif de sociologues qui publie une passionnante enquête sur le fleuron de l'empire Mulliez, **Maxime Quijoux, Karel Yon, Guillaume Gourgues et Pierre Rouxel** nous dévoilent ce qui se cache derrière la promotion de la vertu et de la responsabilité de cette multinationale.

profondeur l'appropriation de ces valeurs par toutes les catégories de salariés, des vendeurs aux dirigeants, avec toutes ses ramifications à l'international. Nous avons pris au sérieux ce que dit et ce que fait Decathlon, pour ensuite produire une analyse critique.

Qu'a apporté l'approche collective de votre recherche ?

Élites économiques et philanthropie, travail coopératif, syndicalisme et relations professionnelles, action publique et participation... Chacun de nous participe avec sa spécialité, et toutes ces compétences s'entrecroisent et se nourrissent. Bien sûr, même quand elle est signée par une seule personne, aucune recherche n'est jamais individuelle, et nous revendiquons la dimension « socialisée » de notre travail. Mais derrière cette forme politique, il y a une nécessité : des acteurs aussi centraux que les entreprises multinationales comme Decathlon, qui est implantée dans 70 pays, doivent être placés sous le regard des sciences sociales. En prendre la mesure, ça n'est possible que dans un cadre collectif. Ajoutons qu'en tant que chercheurs payés par l'argent public, nous considérons faire un travail d'utilité publique ; il n'y a pas de raison que ces multinationales échappent à l'analyse et à la recherche critiques...

Dans un des nombreux passages féconds de votre ouvrage collectif, vous examinez comment l'entreprise citoyenne prétend reconfigurer la citoyenneté en elle-même.

Quels effets cela a-t-il sur le syndicalisme, en particulier ?

Beaucoup de travaux sur le capitalisme vertueux s'intéressent aux politiques d'entreprise vers l'extérieur : comment elles accompagnent, relaient ou se substituent à l'action publique en s'engageant, par exemple, pour la transition énergétique. C'est une dimension qui nous intéresse aussi, mais nous l'articulons avec ce que ça produit, en interne, sur l'engagement au travail des salariés eux-mêmes. Nous décrivons des engagements toujours placés sous tutelle managériale.

Et c'est patent avec le syndicalisme : tant qu'la multinationale peut s'en passer, elle le fait avec aplomb. Mais quand Decathlon ne peut pas faire autrement qu'accepter une représentation du personnel, elle fait en sorte que les acteurs syndicaux soient au service de ses valeurs. Dans les débats théoriques

Du siège social, avec ses satellites, dans le nord de la France, aux usines de confection textile en Tunisie, en passant par les magasins flambant neufs au Sénégal ou au Mexique, c'est une équipe de huit sociologues qui, d'une seule voix mais avec des approches diablement complémentaires, a enquêté sur Decathlon, cette multinationale toujours fleuron du vrai-faux groupe bâti par les Mulliez depuis des décennies. En l'occurrence, ils l'ont fait – et c'est ce qui rend leur ouvrage (1) si précieux – à partir d'un champ largement ignoré, à la fois dans le travail journalistique et dans la recherche en sciences sociales : celui de la « vertu » et de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Et sans se contenter des condamnations un peu hâtives, ils ont cherché à examiner ce que produit précisément ce régime mis en avant qui prétend servir « l'intérêt général » tout en engrangeant, bien sûr, des profits.

Pourquoi avoir choisi Decathlon comme terrain pour votre enquête sur l'entreprise citoyenne ?

Nous cherchions une multinationale emblématique du capitalisme français. Quand le projet de recherche a été monté, une partie d'entre nous étions à Lille (Nord), au Ceraps, qui est un labo de science politique. Or, dans le coin, Decathlon, avec son siège à Villeneuve-d'Ascq, ça compte, tout comme les autres entreprises contrôlées par l'Association familiale Mulliez, qui, à l'écart de la Bourse, n'est pas un groupe même si elle en a tous les attributs. Mais, au-delà, tout le monde connaît Decathlon en France et dans le monde. Dans l'esprit public, cette

multinationale incarne assez bien ce que l'on pourrait appeler la face civique du néolibéralisme.

C'est une entreprise qui est régulièrement citée parmi les préférées des Français ; elle se présente comme attentive au bien-être de ses employés et elle revendique tout un tas d'engagements pour la planète. En faisant commerce d'équipements sportifs, sa raison d'être, comme le proclame Decathlon, c'est d'apporter au monde entier les bienfaits de la mise en activité physique. Face à ce cas d'espèce – une entreprise qui prétend endosser l'intérêt général –, il y a toujours un angle mort dans la recherche. Les travaux oscillent souvent entre deux pôles : les uns préconisant d'accompagner le changement vers une moralisation du capitalisme, les autres dénonçant des mesures cosmétiques qui ne servent qu'à sa reproduction à l'identique...

Ne le cachons pas : avant de vous lire, on se serait rangé fissa du côté de ces derniers...

C'est sûr que, par rapport à une coopérative, prendre Decathlon comme entreprise citoyenne, cela peut paraître incongru... Mais on s'est très vite rendu compte qu'il y avait beaucoup de grain à moudre pour déconstruire les tactiques et les pratiques de la vertu au sein de la multinationale. Ce n'est pas juste une supercherie à laquelle il serait facile de régler son compte en deux coups de cuillère à pot analytique. Il y a des batteries d'indicateurs, des professionnels de la responsabilité sociale des entreprises, des politiques, une fondation, etc. Chez Decathlon, il se passe énormément de choses au nom de la vertu. Notre recherche étudie en

« La multinationale fait en sorte que les acteurs syndicaux soient au service de ses valeurs. »

L'AGENDA



13 mai La CGT, l'Unsa, la FSU, Solidaires et la CFE-CGC appellent les fonctionnaires à faire grève contre « *l'affaiblissement et l'abandon de missions de service public* » et le gel du point d'indice.

14 mai À l'appel de l'intersyndicale de l'éducation de l'académie de Créteil, une journée de lutte et de grève se tient pour la défense de la formation à l'enseignement à la suite de l'annonce de la fermeture

du site de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) de l'Inspé.

15 mai Temps fort de la semaine d'action contre les coupes budgétaires dans le secteur sanitaire et social à l'appel des syndicats SUD, CGT et de collectifs.

5 juin La CGT lance une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle pour l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de l'emploi et des services publics et les hausses de salaire.



ENTRETIEN

L'enseigne est présente dans 70 pays et emploie plus de 100 000 personnes à travers le monde. QUENTIN TOP / HANS LUCAS

sur la démocratisation de l'entreprise, certains laissent entendre qu'il suffirait de donner plus de voix aux salariés pour la mettre sur le chemin de la transition énergétique, d'un capitalisme plus responsable, etc. Nous, ce que nous montrons, c'est à quel point toutes les instances, y compris la représentation du personnel, qu'on pourrait penser comme des contre-pouvoirs, peuvent se retrouver enrôlées par la direction de l'entreprise pour servir ses objectifs.

Des objectifs qui, au bout du bout, ramènent toujours aux profits...

Le propos du livre, ce n'est pas de dire que Decathlon ou d'autres entreprises mentent sur ce qu'elles font, mais de montrer qu'on ne peut pas s'en remettre à elles pour traiter des problèmes aussi graves que le changement climatique, la citoyenneté ou la démocratie sociale... Ces enjeux

appartiennent à tout le monde. Tabler sur la bonne volonté des entreprises revient à les laisser faire ce qu'elles savent faire : découper en rondelles les problèmes et ne retenir que ce qui les arrange. Dans le cas de Decathlon, en caricaturant, cela donne des gens qui sont très soucieux de l'impact écologique des bateaux qui transportent des tee-shirts sur 9 000 kilomètres, mais qui ne vont jamais interroger le fait que des bateaux transportent des tee-shirts sur 9 000 kilomètres...

L'intention même de prétendre au bien commun produit toutefois de nombreux effets que le livre met en lumière, à commencer par un devoir moral qui constitue souvent un levier important de mobilisation des salariés contre leur direction. Si les politiques vertueuses permettent effectivement des engagements de beaucoup de cadres et d'employés vers un capitalisme plus humain ou, plus

concrètement, des petites actions locales qui font le bien, la RSE demeure un équipement symbolique du capitalisme dont l'objectif principal reste l'extraction du profit. On l'a entendu dans plein d'entretiens : si on ne fait pas d'argent, on ne peut pas faire le bien. Cela veut bien dire ce que ça veut dire : il faut d'abord faire de l'argent pour pouvoir faire de la vertu. Et ça, c'est la différence fondamentale entre des acteurs privés qui prétendent avoir une utilité sociale et ce que pourrait être l'action publique. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR THOMAS LEMAHIEU

(1) *Decathlon ou les tactiques de la vertu. Sociologie politique d'une entreprise citoyenne*, de Karel Yon, Pierre Rouxel, Maxime Quijoux, Amin Allal, Mohamed Slim Ben Youssef, Anne Bory, Sidy Cissokho et Guillaume Gourguet, les Presses de Sciences-Po, 224 pages, 22 euros.

Les informés
de Jean-Rémi Baudot et Aurélie Herbemont
du lundi au vendredi à 20h
1h de décryptage et d'analyse de l'actualité



chaque mardi avec
l'Humanité

franceinfo:
radio . web . tv canal 27

(Publicité)

Et si la paix en Ukraine se jouait à Istanbul ?

DIPLOMATIE

Si un accord de paix ou un cessez-le-feu est encore loin d'être acté, une première rencontre entre Ukrainiens et Russes depuis 2022 pourrait se tenir en Turquie, ce jeudi. Le président des États-Unis pourrait également s'y rendre.

En cette quatrième année de guerre depuis l'invasion de l'Ukraine, en février 2022, la bataille diplomatique prend forme. Alors qu'une première rencontre directe entre les délégations ukrainienne et russe a été évoquée par Moscou dimanche, Volodymyr Zelensky a déclaré dans la foulée sur X « attendre Vladimir Poutine jeudi en Turquie ».

Depuis le début du conflit, aucun tête-à-tête n'a eu lieu entre les deux dirigeants. « Il faut dire que Vladimir Poutine était encore persona non grata quelques mois auparavant. Le retour de Donald Trump et la volonté de relancer des négociations ont fait revenir le président russe dans le jeu diplomatique », indique un diplomate en poste à Moscou. Parmi les médias russes, aucun doute sur un tel déplacement. « Le président ne se pliera pas à cette demande. Un format bilatéral pourrait intervenir lorsqu'un accord ou un cadre de négociations sera défini. Aujourd'hui, nous en sommes encore loin », juge un journaliste.

« LE LANGAGE DES ULTIMATUMS EST INACCEPTABLE POUR LA RUSSIE »

L'autre pression exercée par les Européens et Volodymyr Zelensky portait sur un cessez-le-feu « complet et inconditionnel » de trente jours à partir de lundi 12 mai. Les ministres des Affaires étrangères européens ont répété la demande lundi, affirmant que, « jusqu'à présent, la Russie n'a montré aucune intention sérieuse de faire des progrès. Elle doit le faire sans tarder ». La réponse de l'exécutif russe

n'a pas tardé. « Le langage des ultimatums est inacceptable pour la Russie, il ne convient pas », a violemment réagi le porte-parole de la présidence russe, Dmitri Peskov, lors de son briefing quotidien, ce lundi. Avant de poursuivre sur un ton plus conciliant : « Nous sommes disposés à chercher de manière sérieuse des voies de règlement pacifique à long terme. »

En avril, un cessez-le-feu complet et inconditionnel de trente jours avait déjà été proposé par l'Ukraine et les États-Unis. La Russie avait rejeté cette offre comme préalable aux négociations. « Poutine a clairement dit : d'abord, des négociations sur les causes profondes (du conflit en Ukraine - NDLR) et ensuite nous pourrons parler d'un cessez-le-feu », a rappelé la porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Maria Zakharova. Moscou plaide pour un dialogue sur une nouvelle structure de paix et de sécurité et une normalisation des relations avec les États-Unis. Cette demande a été tempérée

par Donald Trump. Le président des États-Unis a imploré les autorités ukrainiennes d'accepter la proposition russe pour des pourparlers directs, plutôt que d'insister sur un cessez-le-feu. « Au moins, ils seront en mesure de déterminer si un accord est possible ou non et, s'il ne l'est pas, les dirigeants européens et les États-Unis sauront où tout se trouve et pourront continuer en conséquence », a lancé le milliardaire sur son réseau social Truth.

Depuis son retour à la Maison-Blanche, Donald Trump a multiplié les initiatives diplomatiques. Le dirigeant républicain a fait d'une paix en Ukraine une des principales promesses de son deuxième mandat. Plusieurs échanges ont eu lieu avec l'administration russe, à Moscou, Riyad, Istanbul. Cette rencontre du 15 mai à Istanbul démontre que des négociations se poursuivent malgré les combats. « Kiev, Moscou et Washington : chacun avance ses propositions. C'est au moins un point de départ pour dialoguer. »



Les dirigeants allemand, Friedrich Merz, français, Emmanuel Macron, ukrainien, Volodymyr Zelensky, britannique, Keir Starmer, et polonais, Donald Tusk, à Kiev, le 10 mai. LIEWIG/SIPA

« Le manque de clarté sur le terrain entretient la volonté de poursuivre les combats. »

UN DIPLOMATE EUROPÉEN À KIEV

Mais le manque de clarté sur le terrain entretient chez les deux belligérants la volonté de poursuivre les combats, note un diplomate européen à Kiev.

Autre preuve que le dossier tient à cœur au président états-unien, ce dernier a déclaré « *envisager* » de se rendre en Turquie ce jeudi. Juste avant son départ pour le Moyen-Orient à partir de mardi et son déplacement dans les pays du Golfe: Arabie saoudite, Qatar et Émirats arabes unis. Donald Trump a émis cette hypothèse face aux journalistes présents à la Maison-Blanche. « *J'envisage de m'y rendre par avion. Je ne sais pas où je serai jeudi. J'ai tellement de réunions, mais si je pense que des choses peuvent se produire...* » a-t-il affirmé.

PÉKIN ET ANKARA APPELLENT LES DEUX BELLIGÉRANTS À NÉGOCIER

Si la Palestine, Gaza et l'Iran devaient être au centre des visites de l'hôte de la Maison-Blanche, la paix en Ukraine et les relations avec la Russie pourraient également être discutées avec ces puissances. « *Il a même été question d'une rencontre avec le président russe à cette occasion. Pour l'instant, cela n'a plus été avancé* », constate une source diplomatique.

Sur place, les combats se poursuivent, alors que les services de renseignements évoquent près de 1 million de pertes russes et ukrainiennes (morts, blessés, disparus). Dans son billet du 5 mai, le général Olivier Kempf, chercheur associé à la Fondation pour la recherche stratégique, notait que « *cette activité militaire "limitée" permet de laisser du temps aux diplomates tout en préparant, éventuellement, une grande offensive qui de toute façon n'interviendra qu'après le 9 mai, jour de l'anniversaire de la victoire à Moscou* ».

La Chine et la Turquie ont appelé les deux puissances à se réunir au plus vite. Le ministre turc des Affaires étrangères, Hakan Fidan, a évoqué travailler aussi à « *un cessez-le-feu* » alors qu'Istanbul pourrait accueillir les pourparlers ce jeudi. Un lieu symbolique. Trois ans auparavant, la ville avait déjà accueilli des négociations entre des délégations russe et ukrainienne qui avaient abouti à un accord proche d'un cessez-le-feu. Mais face à la pression occidentale, Kiev aurait quitté les pourparlers. Cette fois-ci, le président turc, Recep Tayyip Erdogan, qui s'est entretenu lundi au téléphone avec Volodymyr Zelensky, espère que « *la fenêtre d'opportunité* » qui s'est ouverte ce week-end « *ne sera pas perdue* ». ■

VADIM KAMENKA

Les raisons de la dissolution historique du PKK

TURQUIE Le Parti des travailleurs du Kurdistan a tenu son congrès et répond à l'appel de son leader, Abdullah Öcalan. L'organisation dépose les armes en constatant que son action sur le terrain a permis d'amener « la question kurde à un point de résolution démocratique ».

Le 27 février, le fondateur du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, emprisonné depuis 1999 sur une île turque, lançait un appel à son organisation à déposer les armes et à convoquer un congrès pour sa dissolution, tout en l'exhortant à poursuivre la lutte par des moyens politiques légaux. Ce congrès s'est finalement tenu du 5 au 7 mai, « *dans des conditions extrêmement difficiles* », comme l'a souligné un communiqué du PKK diffusé seulement le 12 mai. « *Le congrès a estimé que la lutte du PKK a mis fin à la politique de déni et de destruction du peuple kurde, amenant la question kurde à un point de résolution démocratique* », estime le mouvement. « *Sur cette base, le 12^e congrès du PKK, afin de mettre en œuvre la décision du leader Öcalan, a pris la décision de dissoudre la structure organisationnelle du PKK et de mettre fin à la lutte armée, ainsi qu'aux activités menées au nom du PKK* ». ■

Une décision qui « *offre une base solide pour une paix durable et une solution démocratique* », selon le Parti des travailleurs du Kurdistan. Celui-ci estime « *qu'à ce stade, il est essentiel que la Grande Assemblée*

nationale de Turquie assume son rôle avec responsabilité historique. De même, il appelle le gouvernement, le principal parti d'opposition (le CHP, Parti républicain du peuple, social-démocrate kényaniste – NDRL) à assumer leur responsabilité et à rejoindre le processus de paix et de société démocratique ». ■

C'est une décision historique dont les conséquences peuvent être importantes pour les peuples de Turquie mais également pour

Ouvrir une nouvelle perspective pour battre Erdogan dans les urnes.

la région. Elle est la résultante de plusieurs facteurs dans un Moyen-Orient en pleine mutation. Parallèlement, les attaques et les bombardements incessants de l'armée turque contre les bases du PKK au Kurdistan d'Irak ont paralysé l'organisation, y compris dans ses envois d'aide matérielle et en combattants vers le Kurdistan syrien (Rojava).

En Turquie même, la question kurde se pose de façon différente. Le Parti de l'égalité et de la démocratie des peuples (DEM, qui

remplace le Parti démocratique des peuples, HDP, créé par Selahattin Demirtas) approfondit la stratégie mise en place, qui vise à faire entrer la question kurde dans une bataille plus large, nationale, avec d'autres forces dans le pays. Car il y a également nécessité d'ouvrir une nouvelle perspective pour battre Erdogan, ce qui est possible. Celui-ci le sent bien, d'où l'arrestation du maire d'Istanbul, Ekrem Imamoglu. La lutte armée du PKK n'a plus aucun avenir. Erdogan s'inscrit au gré de ses besoins, comme il l'a fait en 2015 afin d'affaiblir le HDP. Sans parler de la répression contre les maires kurdes du HDP démis de leurs fonctions sous prétexte de « soutien au terrorisme ». ■

Face à cette impasse et pour préparer dès maintenant les prochaines élections présidentielle et législatives (Erdogan pourrait provoquer un scrutin anticipé car sinon il ne pourra pas se représenter pour un troisième mandat, sauf à changer la Constitution), le DEM, mais également Öcalan lui-même en ont tiré les conséquences : dépôt des armes et dissolution du PKK. Ce que vient de décider ce dernier congrès du Parti des travailleurs du Kurdistan. ■

PIERRE BARBANCEY

**Le génocide à Gaza continue, toujours plus violem-
ment et plus ouvertement.** Mais les médias mainstream n'en parlent presque plus. Les éditions spéciales se sont multipliées, en revanche, pour couvrir la mort du pape François. Au point que des auditeurs de Franceinfo se sont plaints à la médiatrice des antennes de Radio France. Est-il normal, s'inquiétaient-ils, qu'une radio publique couvre de manière si détaillée un événement de la communauté catholique ? À l'antenne, la médiatrice, Emmanuelle Daviet, permettait au directeur de la rédaction, Richard Place, d'évacuer la critique. C'était une « *actualité mondiale, historique, ils se devaient de raconter son pontificat et l'état du catholicisme en France et dans le monde* ». Mais pour la nomination du nouveau pape, le dispositif serait moins important. Le conclave « *occupera beaucoup de place, mais nous ne serons pas en édition spéciale permanente* », assurait Richard Place. **En les écoutant se défendre, je repensais aux travaux de Patrick Champagne sur le journalisme** et la production de l'information. Le sociologue explique comment le champ journalistique s'est transformé sous les logiques néolibérales

REGARD SUR LE MONDE, LA CHRONIQUE DE CHARLOTTE RECOQUILLON



JULIEN JAUIN/HANS LUCAS

Le pape et la médiatrice

de rentabilité. Pour lui, l'émergence de médiateurs à partir des années 1980 marque la perte de confiance dans la parole des journalistes puisque leur mission est de justifier les choix de la rédaction à laquelle ils appartiennent et d'en défendre la ligne éditoriale face aux critiques. Le directeur de la rédaction de Franceinfo n'allait évidemment pas admettre que les catholiques reçoivent un traitement privilégié ou excessif, que la « *fatigue* »

informationnelle vis-à-vis de Gaza n'est pas rentable en termes d'audience et que les cadrages médiatiques choisis répondent à des impératifs de moins en moins liés à la hiérarchisation de l'information mais plus aux conditions de sa production (moyens humains et financiers, enjeux commerciaux et politiques, concurrence...). ■

Une chose est certaine, pendant deux jours, l'antenne était consacrée en continu au conclave avec des envoyés spéciaux qui ne savaient plus comment meubler sur des histoires de fumée et de volets fermés dans la chapelle Sixtine. Et nous devions être quelques auditeurs agacés à ce moment-là. Parce que finalement, quitte à parler non-stop du pape, n'aurait-il pas été opportun de parler, par exemple, des (dés)équilibres politiques et de la possibilité qu'un pape vienne d'Afrique ? Quitte à parler du catholicisme dans le monde, des liens n'auraient-ils pas pu être faits avec la droite chrétienne américaine ? D'autant que ce nouveau pape paraît intéressant du point de vue de ses racines créoles à La Nouvelle-Orléans. En attendant, Israël a approuvé un plan d'expansion de l'offensive qui comprendra la « *conquête de la bande de Gaza* ». ■

« Le système métrique est une des plus belles inventions de la Révolution »

ENTRETIEN



MATHÉMATIQUES Étienne Ghys, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et magistral vulgarisateur, publie *Ma petite histoire des nombres...* Le directeur de recherche émérite au CNRS nous livre ses réflexions, et il ne s'agit pas d'une leçon de maths.

C'est un petit ouvrage très accessible, plein d'illustrations et de devinettes, destiné à faire « ressentir les chiffres » (*Ma petite histoire des nombres*, Odile Jacob, 210 pages. 18,90 euros). L'auteur milite simplement « pour un rapport apaisé avec les nombres ». Étienne Ghys est mathématicien, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Il est directeur de recherche émérite au CNRS (unité de mathématiques pures et appliquées, ENS Lyon) et a reçu en 2022 la médaille de la médiation scientifique du CNRS.

Dans votre ouvrage, vous présentez une approche des mathématiques quelque peu « impressionniste », et même « désordonnée ». Pourquoi ce choix ?

On pense souvent que les mathématiques sont une discipline froide, rigoureuse, étrangère à toute forme de fantaisie. C'est ainsi qu'elles sont le plus souvent présentées, dans les manuels scolaires comme dans les articles de recherche. Mais ce n'est pas du tout ce que ressentent ceux

qui les pratiquent. Plutôt que de voir le monde mathématique comme un jardin à la française, taillé au cordeau, avec ses lignes droites et ses symétries parfaites, je préfère l'image d'un jardin à l'anglaise : foisonnant, plein de surprises et de poésie. Le mathématicien, amateur ou professionnel, s'y promène parfois à l'aventure. Certains génies tracent à la machette des chemins inédits dans la forêt vierge des idées ; d'autres se contentent de flâner sur ces sentiers nouveaux, et de cueillir ici ou là quelques jolies fleurs.

Impressionniste ? Oui, parce que les idées mathématiques ne s'imposent pas d'un seul coup : on les saisit par touches successives, comme des formes qui émergent lentement du brouillard.

Désordonnée ? Certainement, car l'apprentissage des mathématiques n'obéit pas à un parcours linéaire. Il faut sans cesse revenir sur ses pas, reprendre ce qu'on croyait acquis, le revoir autrement. C'est ce que les enseignants appellent la pédagogie spirale : une spirale qui s'élargit, où l'on revient sans cesse sur les concepts pour les éclairer d'un jour nouveau. D'ailleurs, j'aime bien le désordre : l'un de mes sujets de recherche concerne la théorie du chaos !

Comment peut-on entretenir des « rapports amicaux » avec les nombres, voire s'amuser avec eux, alors que pour beaucoup de « nuls en maths » c'est inimaginable ?

Je ne prétends pas que tout le monde doit aimer les nombres ! Mais certains les aiment, comme on aime les mots ou la musique. Et c'est ce goûts-là que je veux raconter. Dans mon livre, je parle par exemple de Ramanujan, un mathématicien indien exceptionnel sans formation académique, qui affirmait entretenir une relation personnelle, presque mystique, avec les nombres. Lorsqu'on lui demandait d'où lui venaient ses idées, il répondait simplement : « Les nombres sont mes amis. »

Pas besoin d'être un génie pour cela. Il y a tous ces amateurs qui m'écrivent pour partager leurs trouvailles.

« Ceux qui sont nuls en maths aujourd'hui en savent plus que les universitaires allemands du XV^e siècle. »

Parfois c'est incorrect, parfois c'est juste mais sans grande nouveauté et sans grand intérêt... mais ce n'est pas grave ! Ils se sont amusés, ils ont joué avec les nombres, et c'est déjà beaucoup.

Quant à ceux qui disent « J'ai toujours été nul en maths », je leur réponds :

« Vous vous trompez. » C'est comme la lecture. En CP, on ânonne. Puis un jour, on lit sans y penser. Et on oublie qu'on a appris. Pour les maths, c'est pareil.

Prenons un exemple : la numération décimale. Nous savons tous que 203 et 23 ne sont pas la même chose, et que le zéro dans 203 indique l'absence de dizaines. Cela paraît évident... mais cette idée a mis des siècles à émerger et il a fallu l'assimiler à l'école primaire. Ceux qui disent ne rien comprendre aux maths manipulent pourtant chaque jour un système que personne ne connaissait au Moyen Âge.

Comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, ils font des maths sans le savoir.

On raconte l'histoire d'un marchand allemand du XV^e siècle qui avait un fils à qui il souhaitait donner une éducation commerciale avancée. Il fit appel à un éminent professeur d'université pour lui demander conseil sur l'endroit où il devait envoyer son fils. La réponse fut que si le programme mathématique du jeune homme devait se limiter à l'addition et à la soustraction, il pourrait peut-être suivre son enseignement dans une université allemande ; mais l'art de multiplier et de diviser, continua-t-il, avait été grandement développé en Italie, qui, à son avis, était le seul pays où l'on pouvait obtenir un enseignement aussi avancé. Vous voyez : ceux qui sont nuls en maths aujourd'hui en savent plus que les universitaires allemands du XV^e siècle.

Vous expliquez qu'il suffit de 10 chiffres, comme les doigts des deux mains, pour former tous les nombres.

Et cela semble vrai dans toutes les cultures.

Les mathématiques sont-elles un langage universel comme la musique ou la poésie ?

Dix chiffres dans toutes les cultures ? Pas exactement. Certains peuples comptent en base 20, avec leurs orteils. D'autres, comme certains Amérindiens, comptent entre les doigts : quatre intervalles par main, soit une base 8. Les dix doigts sont pratiques, mais ce n'est pas une règle universelle. Sans parler des ordinateurs qui n'ont que deux chiffres : 0 et 1.

Quant à savoir si les mathématiques sont un langage universel comme la musique ou la poésie, permettez-moi de vous retourner la question : pensez-vous vraiment que la musique soit universelle ? Elle est sans doute universelle

« Le zéro dans 203 indique l'absence de dizaines. Cela paraît évident... mais cette idée a mis des siècles à émerger. »

dans son essence, mais ses formes varient énormément selon les époques et les cultures. C'est la même chose pour les mathématiques. Un théorème vrai à Tokyo le sera aussi à Paris, bien sûr.

Mais les questions que l'on se pose, les objets que l'on explore dépendent de l'histoire, des traditions, des outils et des besoins locaux.

On cite souvent Galilée : « *La nature est écrite en langage mathématique.* » C'est sans doute vrai. Mais la mathématique n'est pas qu'un langage.

Beaucoup de mathématiciens se sentent « platoniciens » : pour eux, les objets mathématiques existent dans un monde des idées, indépendants de nous, presque tangibles, qu'on explore comme un physicien explore la matière dans son laboratoire.

La Révolution française a créé le système métrique et changé le calendrier, et même la mesure du temps.

Comment expliquez-vous une telle démarche ?

Le système métrique est une des plus belles inventions de la Révolution. Fini le pied du roi : les unités sont désormais fondées sur des mesures naturelles, accessibles à tous, comme la Terre : il y a 10 millions de mètres du pôle à l'équateur. Les prefixes décimaux – déci, centi, milli, déca, hecto, kilo – ont été adoptés universellement. Une idée profondément démocratique.

Et les révolutionnaires voulaient aller plus loin. Réformer le temps lui-même : 10 heures par jour, 100 minutes par heure, 100 secondes par minute. Finies les vieilles conventions de 60 minutes par heure, 60 secondes par minute, et de 24 heures par jour héritées de Babylone ! Cela a été imposé par la Convention nationale et... abandonné quelques mois plus tard. Peut-être pour une autre révolution ? Qui sait ?

Pythagore affirmait « Tout est nombre ». Mais à l'ère du « tout-numérique », n'y-a-t-il pas trop de chiffres et de nombres dans nos sociétés ? Quelle place laisser à l'incalculable ?

Je sens dans votre question une petite provocation ! Trop de chiffres, trop de données, trop de quantifications ? Oui, sans doute. Je ne défends pas l'idée que tout doive être mesuré, numérisé, automatisé. Je milite simplement pour un rapport apaisé avec les nombres.

Je conclus d'ailleurs mon livre par cette phrase : « Pythagore exagérait peut-être en disant que tout est nombre : on ne va pas tout comprendre avec les mathématiques, mais c'est bien utile quand même... si l'on ne veut pas vivre dans l'obscurité. » ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ANNA MUSSO

Le 5 mai 2025 (5/5/25), c'était le Jour international de la racine carrée (car 5 est racine carrée de 25 !).

Si vous ne l'avez pas fêté en cuisinant des radis à base carrée, je compte sur vous pour la prochaine occasion, vous avez le temps de vous préparer (combien de temps au juste ?). Mais qu'y a-t-il de si intéressant dans les racines carrées ? Beaucoup de choses ! Le calcul de racine carrée est la plus ancienne trace d'algorithme sophistiqué qui nous soit parvenue – une petite tablette d'argile babylonienne, répertoriée YBC 7289, gravée il y a quelque 3700 ans d'une excellente approximation de racine carrée de 2 (en gros 1,414213 dans notre notation). En vue de quelle application, ce calcul si précis ? Aucune ! C'était – déjà – de la précision pour l'amour de la précision et cela déjà est précieux.

Aujourd'hui on appelle « algorithme babylonien » la méthode de calcul ultra-rapide des racines carrées, par approximations successives, toujours utilisée dans nos universités et dans nos ordinateurs. Pour calculer racine de 2 on part des nombres 1 et 2 ou plutôt du couple (1,2). Le



LA CHRONIQUE MATHÉMATIQUE DE CÉDRIC VILLANI

Riches racines

couple suivant sera (x, y) où x est la moyenne des deux nombres précédents (moyenne de 1 et 2), et y est choisi pour que $xy = 2$. Soit $(3/2, 4/3)$. Et ainsi de suite ! Et cela converge à toute allure vers le couple (r, r) où $r = \text{racine de } 2$. C'est bien plus efficace que la méthode habituellement enseignée à l'école... en fait c'est mon introduction préférée au concept crucial de rapidité algorithmique ! Mais la racine carrée est aussi la porte d'entrée vers la

nature des nombres ! C'est par elle que les Grecs anciens subirent le choc historique de la découverte des nombres irrationnels, ceux qui ne peuvent s'écrire sous forme de fraction.

Démonstration par l'absurde. Supposez que racine de 2 soit une fraction, c'est-à-dire a/b avec a et b entiers. Si a et b sont tous deux pairs, simplifiez par 2 (divisez a et b par 2, sans changer la fraction a/b). Simplifiez par 2 encore s'il le faut, jusqu'à ce que vous ne puissiez plus, c'est-à-dire que soit a , soit b est impair. Élevons la fraction au carré : $a^2/b^2 = 2$. Donc $a^2 = 2b^2$. Donc a^2 est pair. Donc a est pair. Donc a^2 est multiple de 4. Donc $b^2 = a^2/4$ est pair. Donc b est pair. On a ainsi prouvé que a et b sont pairs, c'est une contradiction !

Qu'en conclure ? Que racine carrée de 2, nombre bien réel puisque calculable, ne se laisse pas mettre en fraction. Ainsi la racine carrée est une porte ancestrale vers ces nombres irrationnels, qui forment la quasi-totalité des nombres réels. L'une des plus grandes avancées conceptuelles de l'histoire des sciences ! ■



« C'est un film étandard de la culture populaire »

Partir un jour, d'Amélie Bonnin, France, 1h38

Au départ, il y a un court métrage musical, *Partir un jour*, un titre emprunté à un tube des 2Be3, un boys band français qui a connu son heure de gloire à la fin des années 1990. Un César plus tard, Amélie Bonnin donne naissance à un long métrage du même nom. Mêmes ingrédients, même duo d'acteurs incarnant des personnages différents. Mais *Partir un jour* n'en est ni la suite ni une version longue, plutôt un prolongement décalé. Ici, la cinéaste met en scène Cécile (Juliette Armanet), quadragénaire star de l'émission de téléréalité *Top Chef* qui s'apprête à ouvrir son restaurant gastronomique à Paris. Stress à tous les étages, travail de précision, Cécile se sait attendue et ne veut pas échouer. Au même moment, son père (François Rollin) est victime d'un infarctus. Après moult hésitations, elle revient quelques jours dans sa bourgade d'origine, où son géniteur, également cuisinier, refuse d'écouter les conseils de ses médecins. Autre bouleversement, Cécile apprend sa grossesse, alors qu'elle ne désire pas d'enfant. Retrouvailles avec ses copains d'enfance, coup de main aux fourneaux du routier familial et réflexion sur sa vie rythmée par son retour au pays natal, ponctué par des chansons du répertoire francophone où se côtoient Dalida, Yannick, Nougaro ou Delpach. Dans ce premier long métrage, la chanteuse Juliette Armanet révèle de véritables talents de comédienne aux côtés de Bastien Bouillon, souvent dans les bons coups depuis *la Nuit du 12* (de Dominik Moll, 2022). Ce film ludique, doux-americain, drôle et mélancolique accueille la culture populaire dans un récit d'apprentissage en flashforward : amour laissé en suspens, relation conflictuelle avec son père, Cécile prend en pleine face les traumas non réglés de son adolescence.



AMÉLIE BONNIN
Réalisateur

Dans quelle tradition du film musical français vous inscrivez-vous ?

CINÉMA Quatrième réalisatrice à faire l'ouverture du Festival de Cannes, qui se tient jusqu'au 24 mai, **Amélie Bonnin** signe avec *Partir un jour* un premier long métrage ludique, doux-amer et mélancolique, où les dialogues sont ponctués par des chansons. Une révélation : la chanteuse Juliette Armanet.

ENTRETIEN



Le casting réunit Juliette Armanet (Cécile) et Bastien Bouillon (Rafaël).

On connaît la chanson (1997), d'Alain Resnais, et *les Chansons d'amour* (2007), de Christophe Honoré, sont les deux films qui me viennent en tête. Cela induit un rapport à la chanson francophone, ici préexistante, et une façon d'envisager la comédie musicale comme la continuité d'un film dialogué de manière plus standard. Les séquences chantées et

chorégraphiées s'imbriquent dans un récit sans nécessiter de costumes. J'adore les films de Jacques Demy, mais ils me semblent très éloignés de ce que je cherche à exprimer.

Comment *Partir un jour* envisage-t-il le rapport Paris-province ?

Je me dis que Cécile est allée tenter sa chance à Paris. Mais elle ne crache pas sur l'endroit où elle a grandi. Ses parents ont simplement peur qu'elle puisse les renier. Quand une personne part et ne revient plus, n'apparaissant que par un prisme médiatique ou des non-dits, c'est douloureux. Plus généralement, cette distance entre la province et Paris, pourtant essentiellement constituée de provinciaux et d'étrangers, est assez étrange. Elle est aussi liée à la manière dont Paris est envisagé dans les médias. Quand j'étais petite, nous étions des émissions de radio ou lisions des articles sur des événements culturels qui se déroulaient toujours à Paris, où nous ne pouvions aller. J'étais vraiment convaincue qu'il ne se passait rien ailleurs. Il fallait aller à Paris pour trouver du travail ou voir une expo. Cela donnait l'impression qu'un tas de choses ne nous étaient pas accessibles.

Pour quelles raisons incarnez-vous la France en convoquant des comédiens et des chansons issus de la diversité ?

J'ai grandi en province, dans une ville moyenne. Mes grands-parents habitaient à la campagne. Ensuite, j'ai fait mes études à Paris. J'habite en Seine-Saint-Denis depuis sept ans. Le film est fait de tout ça. En même temps, dans le village de campagne qui me sert de référence, tout le monde est blanc. Il fallait réussir à trouver un équilibre crédible qui donne une image de la France dans laquelle j'ai envie de vivre. L'écart entre la popularité de Yannick Noah, chanteur, voire même personnalité préférée des Français, et les scores du RN est invraisemblable. Faire un film est une tribune. Il faut arrêter de montrer une France qui n'existe plus. Autant pour le casting nous avons dû faire preuve de volontarisme, autant pour les chansons nous n'avons pas eu besoin de nous forcer.

Ce film assume son désir d'endosser la culture populaire...

Ce n'était pas prémedité mais on entre dans le Festival de Cannes avec un film étandard de la culture populaire. J'espère que les gens vont recevoir sa sincérité. En cherchant des financements, on m'a plusieurs fois dit : « Vous êtes la Parisienne qui veut faire des trucs à la Julien Doré », comme si c'était le comble du snobisme de faire un film qui parle de la province alors qu'on n'y vit plus. C'est un procès en cynisme vraiment violent.

Vous êtes aussi directrice artistique à la Déferlante, qui est un média et une maison d'édition indépendants.

En quoi ce film s'inscrit-il dans une démarche féministe ?

Être une femme, faire du cinéma et proposer un récit porté par le regard féminin d'une héroïne est en soi féministe. Ce film parle de la liberté de choix, de l'intersectionnalité, du fait de pouvoir embrasser une France diverse. Le féminisme, ce n'est pas uniquement défendre la cause des femmes, c'est aussi essayer d'accéder à une égalité pleine et totale.

Que représente cette sélection en ouverture du Festival de Cannes ?

À mon échelle intime, une énorme peur. Une réalisatrice n'est pas forcément amenée à être sur le devant de la scène. À l'échelle collective, c'est un cadeau, la reconnaissance d'un travail et d'un engagement de chacun. C'est la première fois qu'un premier film est en ouverture de Cannes et la quatrième fois qu'une femme ouvre le festival. C'est une super bonne nouvelle et un super-signal. Mais j'oscille entre ce sentiment et un questionnement. Quand pourra-t-on se sortir de l'illégitimité et ne plus se demander si le film est sélectionné parce qu'il est à sa place ou si c'est parce qu'on a besoin d'étendards ? On va essayer d'en profiter et de le vivre en se disant qu'il a été apprécié en tant qu'objet cinématographique. On passe d'un « nous n'avions accès à rien » à « nous avons accès à des choses sans savoir si c'est pour les bonnes raisons ». J'espère arriver au moment où on ne se posera plus cette question. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR MICHAËL MELINARD



Le 11 mai, à Cannes. Installation de l'affiche officielle du festival 2025. THOMAS KRONSTEINER/GT IMAGES EUROPE/AFP



Sous les écrans la déche lance sa nouvelle saison

LUTTE Le collectif des précaires des festivals de cinéma se mobilise car, après un accord entre partenaires sociaux, l'avenant à la convention collective qui doit leur permettre de réguler leur activité et d'accéder à l'intermittence n'est toujours pas validé par l'Unédic.

Cannes, la magie du septième art, ses stars, le tapis rouge et les précaires des festivals de cinéma en colère. Sous les écrans la déche, leur collectif représentatif, avait profité du Festival de Cannes 2024 pour se mobiliser et voir leur statut enfin reconnu. Le Festival 2025 s'ouvre dans le même esprit revendicatif. Et pourtant dans cette nouvelle saison de lutte, le cadre a évolué. « Une première étape de structuration a été franchie », indique l'appel à mobilisation publié le vendredi 9 mai par le collectif. L'an passé, le mouvement, largement soutenu par les syndicats, a placé sous les projecteurs ces maillons essentiels des manifestations cinématographiques qui, de la programmation à la régie en passant par la billetterie, concourent à la réussite des festivals. Ils seraient environ 2000 en France. Leur requête visait à « définir et encadrer le secteur des festivals de cinéma et audiovisuels, le doter d'une grille de salaires et d'une liste de fonctions pour à la fois réguler les périodes travaillées (limiter les journées à rallonge), mais aussi et surtout pour trouver une solution pour

les périodes non indemnisées », c'est-à-dire pouvoir bénéficier du régime des intermittents, dont ils sont jusque-là exclus. Car leurs métiers, discontinus et périodiques, leur donnent toute légitimité à l'intégrer. Le film semblait donc devoir s'achever par un happy end.

FORMALITÉ ADMINISTRATIVE

Au lendemain de Cannes, un processus de négociation entre les partenaires sociaux a débuté sous l'égide de François Romaneix, un haut fonctionnaire missionné par les ministères du Travail et de la Culture. Six mois plus tard, les discussions accouchent d'un avenir festivals de cinéma et de l'audiovisuel avec une liste de métiers et une grille de salaires pour actualiser la convention collective des entreprises au service de la création et de l'événement (Esce). Parmi les signataires, on trouve, côté patronat, la Ficam (Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia), le Synpase (Syndicat national des professionnels de l'audiovisuel, du spectacle et de l'événement) et Lévénement (un rassemblement d'agences de communication événementielle) et, côté organisations syndicales, CGT,

FO, CFDT, CFTC. « On a signé en décembre. La convention collective, passée ensuite par la direction générale du travail pour confirmer sa compatibilité avec le droit du travail, a été validée en avril et est étendue depuis le 1^{er} mai. Elle s'applique à tous les festivals de France », éclaire l'une des membres du collectif.

Tout est bien qui finit bien ? Pas tout à fait puisque avant qu'elle entre en vigueur, l'Unédic doit valider la convention. Une simple formalité administrative d'ordinaire mais l'association chargée de la gestion de l'assurance-chômage traîne la patte. « On sait d'après France Travail que s'il n'y a pas de validation de l'Unédic, malgré l'extension de la convention au 1^{er} mai, l'actualisation de l'annexe 8 de l'assurance-chômage, et donc l'accès à l'intermittence, ne sera plus possible avant février 2026 », avance une membre du collectif. Un temps que les précaires des festivals de cinéma n'ont pas. Nombreux sont ceux qui ont déjà dû arrêter leur activité pour des raisons économiques. Quelles formes vont prendre leurs actions ? Pour l'instant, le secret est bien gardé. La balle est aujourd'hui dans le camp de l'Unédic. ■

M. M.

L'arbre généalogique et les chaînes de l'esclavage

TÉLÉVISION Sonia Dauger et Xavier Lefebvre confrontent six personnalités à leurs origines. Un documentaire remarquable qui conte notre histoire commune sous le prisme de l'intime.

Aux origines, l'esclavage, France 2, 21h10

Du XVII^e au XIX^e siècle, la France a réduit en esclavage 4 millions de personnes, des hommes, des femmes et des enfants arrachés au continent africain. Aboli en 1794 pendant la Révolution française, il est rétabli en 1802 par Napoléon Bonaparte. « Nous aurions pu arrêter le massacre, mais nous avons choisi de le continuer pour des raisons économiques », lance Marie-Laure Garnier, l'une des six protagonistes du documentaire *Aux origines, l'esclavage*. L'artiste lyrique, comme Kalash, JoeyStarr, Karine Baste, Guillaume Hoarau et Stéfi Celma, a accepté d'être confrontée à son arbre généalogique pour découvrir ses liens avec l'esclavage. Pour l'autrice et réalisatrice du documentaire, Sonia Dauger, l'objectif est clair : « Montrer que nous sommes tous concernés par l'esclavage. »

« J'ai pêché un poisson, j'ai jeté une petite noire à la mer. »

CARNET DE VOYAGE D'UN CAPITAINE ESCLAVAGISTE

Pour planter le décor, le film commence avec le témoignage d'un parfait anonyme, Pascal Lemercier. En remontant l'histoire de sa famille, il découvre un mariage avec la petite noblesse bretonne, et un certain capitaine de navire, esclavagiste basé à Lorient. Précisément la ville où se situe le siège de la Compagnie des Indes orientales, spécialisée dans le trafic d'épices, de café et de soie, et qui reçoit en 1720 le monopole de la traite négrière, sur ordre royal. Pascal Lemercier fouille et tombe sur les carnets de voyage de son ancêtre : « Je ne m'attendais pas à trouver des textes aussi dénués d'humanité. Dans la même phrase, le narrateur écrit : "J'ai pêché un poisson, j'ai jeté une petite noire à la mer." C'est extrêmement choquant de lire ça et de constater que la vie humaine n'a qu'une valeur marchande. »

À l'occasion de ce documentaire, les six célébrités vont à leur tour remonter leur arbre généalogique et découvrir leur lien avec l'esclavage. Les unes après les autres, elles plongent dans une salle noire, exclusivement éclairée par un écran géant. C'est sur celui-ci que se dessinent leur arbre



GEOGRAPHIE 3

L'enquête a nécessité une année de recherches sur les ancêtres de six personnalités.

et que les noms de leurs ancêtres apparaissent. Leur réaction est filmée, puis compilée avec des interviews face caméra, des reportages sur leur terre d'origine ou encore des images de fiction.

EN 1848, LES MAÎTRES SONT INDEMNISÉS

Stéfi Celma connaît déjà une partie de son histoire grâce à sa tante, ancienne conservatrice du musée d'Archéologie de Martinique. Mais l'actrice ignorait les conditions d'abolition de l'esclavage décrites dans le décret du 27 avril 1848, aujourd'hui explicité par sa tante : « Il stipule, dans son premier article, qu'il n'y aura plus d'esclaves dans

les colonies françaises. Mais, dans son article 5, il stipule que tous les propriétaires d'esclaves vont toucher une indemnité. Légal ? Ils estiment que les maîtres sont expropriés, puisqu'un esclave est considéré comme un meuble ou comme des bœufs. » Les contribuables français paient alors aux anciens maîtres le manque à gagner imposé par l'abolition de l'esclavage. L'indemnisation versée par l'État français s'élève à 126 millions de francs or, l'équivalent aujourd'hui de 27 milliards d'euros, selon le CNRS. Pour les anciens esclaves, pas un sou ne sera versé, aucun préjudice reconnu. ■

HONORINE LETARD

Hélène Vézien

Kiyémis

Violaine De Filippis Abate

Le TORCHON Brûle

MARDI 13 MAI 18H. L'ÉMISSION FÉMINISTE DE l'Humanité

twitch



Quelle prise en charge de la fin de vie? (1/3)

Soins palliatifs et « aide active à mourir », le débat a été scindé en deux propositions de loi par François Bayrou. Les textes sont examinés l'un après l'autre à l'Assemblée nationale, même si une discussion commune aura lieu.

Une loi qui crée un nouveau droit risque de faire de la mort une réponse administrative à la souffrance des plus vulnérables et ne les protège pas.

A lors qu'il est question de légaliser la mort par injection létale, nous devons poser une question simple mais essentielle : qui va mourir et dans quelles conditions ? Dans une société de plus en plus marquée par l'isolement, l'abandon des services publics, la désertification médicale, la précarité croissante des vieux, des malades, des handicapés, des pauvres, comment parler sérieusement de « choix libre » quand on ne garantit même pas les soins de base ?

Quand les hôpitaux ferment des lits, quand la psychiatrie est en déshérence, quand une personne sur deux n'a pas accès aux soins palliatifs, la légalisation de la mort assistée n'est pas un progrès : c'est un aveu d'échec. C'est le visage poli d'un tri social silencieux. Derrière la promesse de liberté, il y a une logique brutale : celle d'une société performante, qui préfère offrir la mort plutôt que d'investir dans la vie. Celle qui, au lieu de renforcer les solidarités, nous pousse à l'individualisation extrême des existences. Celle qui remplace le soin par le choix, le lien par l'aiguille. Et que vaut une loi qui ne protège pas d'abord les plus vulnérables ? Une loi qui ne garantit pas l'accès aux soins, à l'accompagnement, à une fin de vie digne pour toutes et tous ? Une loi qui ouvre un droit nouveau, mais ne corrige pas les inégalités anciennes est une loi injuste. Elle servira d'abord à celles et ceux qui ont les mots, les réseaux, les moyens – et laissera les autres dans le silence, la peur ou la contrainte sociale. La justice exige d'abord l'égalité des conditions de



CLAIRE FOURCADE
Médecin,
présidente de la
Société française
d'accompagnement
et de soins
palliatifs (Sfap)

vie... et de fin de vie. Cette loi, loin de protéger les plus vulnérables, les expose à de graves dérives. En l'absence de garde-fous solides, elle autorise l'accès à la mort provoquée sur la base de critères flous, non définis cliniquement, sans base scientifique, comme le confirme la Haute Autorité de santé, et sans véritable procédure collégiale. La souffrance, critère intime et nécessairement sub-

jectif, est le seul repère. Les délais sont courts, les évaluations lacunaires, les familles tenues à l'écart. Le dispositif confère à un seul médecin un pouvoir immense, sans obligation de concertation, dans un système de santé déjà à bout. Une telle loi, sans garanties suffisantes,

La légalisation de la mort assistée est un aveu de l'échec de notre système de santé.

ne protège pas : elle fragilise, elle précipite. Elle risque de faire de la mort une réponse administrative à la souffrance, plutôt qu'un ultime recours dans un parcours de soins et de solidarité.

Nous refusons cette dérive. La fin de vie est une question de justice sociale. Elle exige de la présence, du temps, de la solidarité, des moyens. Elle exige un système de santé à la hauteur de nos valeurs collectives. Et non la solution expéditive d'une société qui préfère se débarrasser de ses vulnérables plutôt que de les accompagner. Offrir la mort dans un monde où tant de vies sont méprisées, ce n'est pas une conquête : c'est une démission politique. ■

Nous avons besoin d'une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave ou terminale en légalisant l'aide active à mourir.

Certains affirment que les soins palliatifs sont incompatibles avec l'aide active à mourir et que lorsqu'ils sont bien menés aucun patient ne demande d'aide à mourir. Pourtant, dans les pays qui l'ont légalisée, qu'il s'agisse de l'euthanasie ou du suicide assisté, et qui ont tous accordé à leur système de santé les moyens nécessaires pour permettre un accès universel aux soins palliatifs, il n'y a aucune incompatibilité.

En Belgique, les soins palliatifs interviennent dans 50 % des actes euthanasiques et 6,3 % se pratiquent au sein d'une unité de soins palliatifs. Au Canada, 82 % des bénéficiaires d'une aide à mourir avaient des soins palliatifs. La France est-elle une exception et la médecine palliative française serait-elle la seule à être incompatible avec une aide à mourir ? Les palliativistes néerlandais, belges, québécois... qui intègrent l'aide à mourir dans le protocole de fin de vie seraient-ils des hérétiques ? Les soins palliatifs actifs et continus sont délivrés par une équipe interdisciplinaire dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. Leur objectif n'est pas de guérir, mais de prévenir et soulager toute souffrance, qu'elle soit physique, psychologique, sociale ou spirituelle, et de sauvegarder la dignité de la personne malade en préservant la meilleure qualité de vie possible. Ces soins ne



JONATHAN DENIS
Président de
l'Association pour
le droit à mourir dans
la dignité (ADMD)

guérissent pas et peuvent prévenir et soulager les douleurs, certaines démeurant toutefois réfractaires à tout traitement. Ne guérissant pas et n'aidant pas à mourir, ils accompagnent le patient aux portes de la mort sans l'aider à les franchir. Il semble donc tout à fait concevable qu'une autre pratique médicale prenne en charge le patient et le conduise de cet entre-deux jusque dans la mort. Ce peut être grâce à la sédatrice profonde maintenue jusqu'au décès (loi de 2016) – encore que le protocole français de sédatrice laisse gravement à désirer –, mais ce pourrait être aussi grâce à une aide à mourir. Pourquoi y aurait-il compatibilité avec une pratique conduisant à la mort après injection d'un puissant sédatif et qui, par l'arrêt de tout traitement, de l'hydratation partielle et de la dénutrition totale, provoque une insuffisance rénale sévère, et incompatibilité avec une autre pratique conduisant également à la mort, mais après injection d'un médicament létal ? Cela n'a aucun sens. Le principal argument à l'opposition des soins palliatifs avec l'aide active à mourir paraît essentiellement d'ordre idéologique. C'est la même idéologie qui lutte contre les droits individuels, dont le droit pour une femme de recourir à l'interruption volontaire de grossesse. Cela, au nom d'un principe qui voudrait que l'individu n'est pas libre de disposer de sa propre destinée. L'Association pour le droit à mourir dans la dignité milite pour la légalisation de l'aide à mourir et pour un accès universel à des soins palliatifs de qualité. L'un ne va évidemment pas sans l'autre. ■

L'objectif est de soulager la souffrance psychologique, physique, sociale, spirituelle.



Le 2 septembre 1945, une foule immense se presse sur les pelouses de Reuilly. Sur la scène centrale, Maurice Thorez, en bras de chemise, est accueilli comme une rock star.

À l'occasion de la 90^e édition de sa Fête, *l'Humanité* en retrace l'épopée en 20 dates clés

1945

Il est juste 6 heures et, déjà, des foules immenses s'échappent par vagues des bouches de métro, accueillies par des diffuseurs du journal de Jaurès : « Deeeeemandez l'Humanité ! » Les campêurs installés la veille dans le bois de Vincennes attendent de pied ferme. En sommeil durant l'Occupation, la Fête de l'Humanité va de nouveau ouvrir ses portes. Et renaître triomphalement. Ce 2 septembre 1945, près de 1 million de personnes vont foulé les pelouses de Reuilly. L'Humanité célèbre sa republication au grand jour. Les communistes, alors « parti des 75 000 fusillés », qui ont joué un rôle décisif dans la Résistance, démontrent leur puissance militante, à quelques semaines d'un scrutin décisif pour l'avenir politique du pays. Le 21 octobre, les Français vont voter pour les premières législatives depuis la fin de la guerre et pour le référendum sur les pouvoirs de la nouvelle Assemblée, chargée de rédiger la future Constitution.

Franchi l'imposant portique d'entrée, le public remonte une immense « allée d'honneur » menant à la scène centrale, où le secrétaire général du PCF doit prononcer son discours dans l'après-midi. « Nos Champs-Élysées », se félicitera Maurice Thorez. S'y croisent des fanfares, des hommes à échasses, des uniformes soviétiques, des Espagnols en costume national.

Après cinq années de souffrance, d'oppression et de deuil, un grand vent de liberté souffle dans les allées, chorégraphié par des lâchers de ballons et de pigeons. Dans les sous-bois s'improvisent des bals champêtres. On fait la queue pour une balade en barque sur le lac Daumesnil. Deux villages de stands s'étendent de la porte de Charenton à la piste municipale, où se tiendront une course de vélo et un match de football, organisés par la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT). On croque la vie à belles dents. En dépit des absents. Paul Éluard vient d'écrire *Éternité de ceux que je n'ai pas revus* : ses amis fusillés par les nazis ou déportés dans les camps d'extermination, Desnos, Politzer, Gabriel Péri. L'Union des femmes françaises tient un stand pour révéler l'horreur des camps de la mort. Les déportés témoignent. Deux mois plus tard se tiendra le procès de Nuremberg. Ici, au « tribunal du peuple », on assiste à la pendaison de Laval et on joue au chamboule-tout sur les visages de Hitler, Hirohito, Mussolini et Pétain.

Dans le prolongement esthétique du Front populaire, des fresques réalistes représentant la France au travail sont déployées dans les allées. Le Parti communiste est alors au cœur de la « bataille de la production », pour rendre à la France sa puissance et son indépendance économiques. Le slogan « Gagner la bataille de la production, c'est vaincre le fascisme, sauver la France et la démocratie » s'affiche

Interdite durant l'Occupation, la Fête de l'Humanité rouvre ses portes le 2 septembre 1945. Le journal célèbre sa republication et le PCF démontre sa puissance militante, à quelques semaines d'un scrutin décisif pour l'avenir politique du pays.

en haut du stand de *la Vie ouvrière*, l'hebdomadaire de la CGT. Les mineurs sont à l'honneur.

C'est à l'un d'eux, « le camarade Pruvost », que Maurice Thorez remet solennellement au début de son discours la carte du millionième adhérent du Parti communiste. On sait aujourd'hui le chiffre surévalué. Les historiens s'accordent sur plus de 500 000 adhérents en 1945. Un chiffre qui fait déjà du PCF l'un des partis communistes les plus puissants du monde et le parti politique français aux effectifs les plus fournis. Quelques semaines après la fête, le 21 octobre, le parti de Maurice Thorez va arriver en tête et dépasser les 5 millions de voix, recueillant 26,2 % des suffrages. Il obtiendra 159 députés, deux fois plus qu'en 1936.

Sur l'immense scène centrale, entouré d'Étienne Fajon, Jacques Duclos et Marcel Cachin, directeur du journal, Maurice Thorez, en bras de chemise, est accueilli comme une rock star. « La classe ouvrière et le peuple dans son ensemble ont le sentiment que le Parti communiste est leur parti, assure-t-il. Un million d'hommes et de femmes dans les rangs de notre Parti, c'est le résultat de nos efforts pour organiser la bataille de la Résistance... Nous nous sommes dépensés pendant les longues années d'Occupation, organisant les sabotages, les grèves, la lutte contre les réquisitions. Nous avons organisé la lutte armée. Nous nous sommes dépensés pour la création des Francs-tireurs et partisans français, qui ont constitué plus tard les neuf dixièmes des Forces françaises de l'intérieur, dont on sait le rôle dans la libération de notre pays. » Deux mois plus tard, cinq ministres

communistes vont faire leur entrée dans le deuxième gouvernement du général de Gaulle, formé le 13 novembre 1945 : Maurice Thorez, Ambroise Croizat, François Billoux, Marcel Paul et Charles Tillon. Sécurité sociale, nationalisation des grandes entreprises, création des comités d'entreprise, statut de la fonction publique, grille des salaires, inscription du droit de grève dans la Constitution... Les ministres communistes vont mettre en place, avec le programme du CNR, les conquêtes sociales françaises parmi les plus grandes du XX^e siècle.

UN BONHEUR COULEUR D'ORANGE

Le meeting des dirigeants du PCF devient une institution, un rendez-vous incontournable des rentrées politiques. Face à la scène centrale, des écorces d'orange jonchent le sol de la clairière. Le peuple de la Fête, qui a connu la faim et les privations, savoure à nouveau le jus des oranges, que les Républicains espagnols vendent au prix de 25 francs. De l'autre côté des Pyrénées survit encore le régime fasciste de Franco. « Aux approches des heures de repas, la foule grossit, encore, si c'est possible, autour des stands de ravitaillement, raconte *l'Humanité* du 4 septembre. La Famille nouvelle est prise d'assaut. Il faut jouer des coudes pour déguster le délicieux "rancio" des CDH des Pyrénées-Orientales ou se munir de cidre chez les Bretons émancipés ; on s'installe sous les tonnelles des Filles de France ou autour des nombreuses buvettes, on dévalise les marchands de crêpes et de frites. »

La presse de droite voit rouge. « Ce qui est grave, écrit le journal *l'Époque*, c'est que les facilités accordées aux organisateurs de cette foire (sic) par les pouvoirs publics et la publicité qui lui fut faite par la radio et les actualités cinématographiques lui ont conféré à peu près le caractère d'une fête nationale. » La préfecture de police estimera à 930 000 le nombre de participants. « Plus d'un million ! Jamais Paris ne vit une foule aussi grandiose et enthousiaste ! » titre *l'Humanité*, qui conte comment, déjà, « un orage de grêle qui se déclencha une demi-heure avant minuit dispersa les derniers visiteurs ». Le journal publie une liste d'objets trouvés et regrette « de ne pouvoir qu'en deux mots ici remercier le magnifique dévouement des camarades de l'Humanité, qui se sont dépensés sans compter pour mettre au point l'organisation de cette fête grandiose ». « Grandiose », en effet, ce bouquet final du feu d'artifice qui clôture cette édition et s'éteignit « par une inscription dans le ciel en lettres de feu : VIVE L'HUMANITÉ ». ■

MAUD VERGNOL

Prochain épisode, mardi 20 mai :
la Fête de l'Humanité 1946



La viticultrice dirige avec son mari, Bruno, le domaine des Côtes de la Molière, à Vauxrenard (Rhône), depuis 1989.

EMMANUEL FOUDROT POUR L'HUMANITÉ

Vauxrenard (Rhône), correspondance particulière.

« **D**ans ma vie, j'ai rapidement associé l'alcool et les hommes alcoolisés à de la violence », glisse la vigneronne Isabelle Perraud quand on l'interroge sur son rapport à la bouteille. Derrière ses lunettes à monture épaisse se devinent des souvenirs sombres. Enfant, elle s'est trouvée aux premières loges des dégâts provoqués par l'alcool. Marquée par les comportements agressifs des clients éméchés que sa mère recevait dans son bistrot, elle tient le pinard – aujourd'hui encore – à distance de son verre. Et pourtant.

Lorsqu'elle atteint la vingtaine, elle rejoint dans les vignes son mari, Bruno, avec qui elle dirige le domaine des Côtes de la Molière à Vauxrenard (Rhône) depuis 1989. Très vite, elle donne un nouveau souffle économique à l'entreprise lors de la crise du beaujolais à la fin des années 1990.

Après la conversion bio de ses parcelles en 2002, le domaine prend le virage du vin sans artifice dont Isabelle, sous sa casquette de vice-présidente du syndicat Vin méthode nature, est l'une des rares ambassadrices. Cette vigneronne abstème connaît son métier, de la taille à la mise en bouteilles, mais préfère s'évader avec ses propres infusions de plante. Une position assumée qui aurait pu entraver sa quête de légitimité dans un milieu encore conservateur. Et comme si cela ne suffisait pas, elle l'ouvre grand ! Pas la bouteille,

Isabelle Perraud, cépage féministe

Engagée dans le vin bio, la vigneronne installée dans le Beaujolais a fondé l'association Paye ton pinard pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles dans le monde viticole.

mais la bouche et la voie, pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le milieu du vin.

« ON LÈVE SON VERRE ET ON SE CASSE »

« Mon féminisme est vraiment né à la lecture de King Kong Théorie. Tout est évident, tout le monde devrait le lire », résume Isabelle Perraud. Régulièrement, elle se replonge dans l'ouvrage de Virginie Despentes quand les doutes s'installent et que l'énergie faiblit. Cette vigneronne militante partage avec l'autrice une année de naissance, 1969, un langage commun, un féminisme solide, autoconstruit par sédition. Un socle qui a conduit Isabelle à créer l'association et la page Instagram Paye ton pinard, pour que les femmes de la treille relèvent la tête.

Depuis son lancement, en 2020, l'association a reçu près de 500 témoignages. Isabelle est devenue la porte-voix de celles qui souffrent dans le silence des chais, mais

qui ont choisi de parler et en paient le prix. Car une fois l'omerta brisée, il faut encore gravir les coteaux judiciaires. Isabelle en sait quelque chose.

En août 2024, elle a été condamnée en appel par le tribunal de Bourges pour diffamation après avoir relayé via Paye ton pinard des témoignages de VSS en nommant un vigneron sancerrois. Une affaire emblématique qui a inauguré le MeToo du vin. Si le parquet a reconnu la bonne foi de la vigneronne, il lui reproche un manque de précaution quant à la présomption d'innocence. Elle doit s'acquitter de 36 000 euros d'amende. Épuisée par cette « procédure bâillon », elle a décidé de ne pas se pourvoir en cassation. Elle a même envisagé de quitter l'univers du vin par lequel elle s'était émancipée, mais dont les vieux réflexes sexistes la dégoûtent. Mais Isabelle tient bon pour toutes ces femmes qui se confient à elle.

Début avril, à Belleville-en-Beaujolais, elle a organisé la première édition du salon On lève son verre et on se casse. Cette variante d'une célèbre formule de Virginie Despentes a été un cri de ralliement auquel ont répondu 49 vigneronnes et distillatrices venues d'Ardèche, d'Alsace, de Gaillac, de Touraine...

GRAINES DE BIENVEILLANCE

Regroupées sous la bannière Paye ton pinard, elles ont pu célébrer leur travail et dire les dérives de leur métier dont elles veulent se délester. L'organisatrice ne souhaite laisser personne sur le carreau, en pratiquant des prix solidaires et sans fixer de cahier des charges : « Récoltantes ou négociantes, mariées ou non à un vigneron, il fallait seulement être une femme pour participer. » Exposantes et visiteurs ont discuté encépagement, géologie, macération, levures indigènes... Mais il suffisait de tendre l'oreille pour quitter le champ lexical viticole pour celui du militantisme. Le vin coulait, mais ce n'est pas lui qui déliait les langues. C'était la colère, un peu, et surtout la sécurité et la bienveillance qu'offrait cet espace.

Aujourd'hui, Paye ton pinard entame un nouveau chapitre. Grâce au programme Daphné de l'Union européenne, l'association va se déployer à plus grande échelle et sensibiliser aux VSS à travers l'édition de guides, des interventions dans les lycées viticoles et en investissant de nouveaux réseaux sociaux. Car les vigneronnes réunies autour d'Isabelle lèvent le verre, certes, mais aussi le coude pour un grand bras d'honneur qui donne sa sapidité à la lutte ■

MAXIME LONGUET